



Les collections numériques des bibliothèques collégiales : un besoin de prise en charge à plusieurs niveaux

**Portrait des enjeux et recommandations
pour favoriser l'accès aux ressources numériques
aux utilisateurs et utilisatrices des bibliothèques collégiales**

Octobre 2025

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de formation aux entreprises, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de recherche, de négociation et de relations du travail.

Coordination, recherche et rédaction

Lucie Delhomme, conseillère aux affaires éducatives responsable du REBICQ, Fédération des cégeps

Jean-Philippe Bourdon, spécialiste en sciences de l'information, cégep de Saint-Laurent

Maïté Roy, directrice adjointe aux affaires éducatives, Fédération des cégeps

Consultations

Abdelkader Achouri, spécialiste en sciences de l'information, Collège Ahuntsic

Anne-Frédérique Champoux, spécialiste en sciences de l'information, Collège Bois-de-Boulogne

Mathieu Coulombe, technicien en documentation, Cégep de La Pocatière

Claire Elliot, spécialiste en sciences de l'information, Dawson College

Catherine Jolicoeur, directrice adjointe des études, Cégep André-Laurendeau

Fannie Lachapelle, spécialiste en sciences de l'information, Cégep de Rimouski

Nancie Lamontagne, coordonnatrice des bibliothèques, Cégep Édouard-Montpetit

Alexandra Lavallée, spécialiste en sciences de l'information, Cégep Limoilou

Frédéric Pellerin, spécialiste en sciences de l'information, Cégep de Lanaudière

Edy Savescu, spécialiste en sciences de l'information, Cégep de Victoriaville

Relecture et collaboration

Ensemble des membres du REBICQ

Kevin Chaput, directeur des services administratifs, Fédération des cégeps (sections 4.2.2. et 6.2)

Éric Chavez, analyste économique, Fédération des cégeps (sections 4.2.2. et 6.2)

Carol-Anne Côté, chargée de projet services aux bibliothèques, Collecto services regroupés en éducation

Anthony Laquerre, directeur des solutions technologiques, Collecto services regroupés en éducation

Josée Mercier, directrice des affaires éducatives, Fédération des cégeps

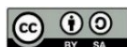
Révision linguistique

Catherine Paradis

Mise en page

Jessica Bouchet, adjointe aux affaires éducatives, Fédération des cégeps

Conditions d'utilisation :



Cette licence [Creative Commons CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/) vous autorise à :

- ➔ Partager - copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats pour toute utilisation, y compris commerciale.
- ➔ Adapter - remixer, transformer et créer à partir du matériel pour toute utilisation, y compris commerciale.

Selon les conditions suivantes :

- ① **BY (attribution)** : vous devez créditer l'œuvre originale, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'œuvre originale. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que la Fédération des cégeps vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son œuvre.
- ② **SA (Partage dans les Mêmes Conditions)** : dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'œuvre originale, vous devez diffuser l'œuvre originale modifiée dans les mêmes conditions, c'est-à-dire avec la même licence que celle avec laquelle l'œuvre originale a été diffusée.

La Fédération des cégeps ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Préambule

Les échanges au sujet des ressources numériques sont nombreux au sein de la communauté de pratique du Regroupement du personnel des bibliothèques collégiales du Québec (REBICQ). En effet, les bibliothèques collégiales proposent depuis plusieurs années des collections numériques pour soutenir la mission éducative de leur établissement. Or, le personnel des bibliothèques fait face à de multiples enjeux de médiation et de développement de ces collections qui l'empêchent de répondre pleinement aux besoins informationnels de la population étudiante et du personnel enseignant des collèges.

L'offre numérique des bibliothèques au collégial est un système complexe qui doit être consolidé. Pour cela, des actions coordonnées doivent être mises en place. En effet, les interventions nécessaires se situent à différents niveaux : local, réseau, national. De plus, tandis que certaines pistes de solutions concernent l'ensemble des documents numériques, d'autres sont spécifiques à un type de documents en particulier, comme les documents audiovisuels et les manuels de cours, par exemple.

Le but du présent document est de brosser un portrait complet de la situation pour permettre aux différentes parties prenantes de saisir les enjeux de l'accès aux ressources numériques dans les bibliothèques collégiales et pour les aider à orienter leurs actions. Pour réaliser ce portrait, la Fédération des cégeps a fait appel à Jean-Philippe Bourdon, spécialiste en sciences de l'information au cégep de Saint-Laurent. Jean-Philippe Bourdon est bibliothécaire dans le réseau collégial depuis une quinzaine d'années. Il s'est impliqué au sein du comité d'évaluation des bases de données (CEBAD) du REBICQ pendant plusieurs années. En tant que formateur et professionnel responsable du développement de collections de son collège, il travaille quotidiennement avec les ressources numériques.

Pour que le portrait soit représentatif de la situation de l'accès aux ressources numériques dans le réseau des bibliothèques collégiales, Jean-Philippe Bourdon a recueilli les témoignages individuels d'une dizaine de membres du REBICQ en provenance de collèges de tailles variées répartis sur l'ensemble du territoire. Il a également consulté plusieurs acteurs et actrices de l'écosystème de la bibliothèque numérique, dont l'équipe des services aux bibliothèques de Collecto, Services regroupés en éducation (Collecto). Parallèlement, Lucie Delhomme, conseillère aux affaires éducatives responsable du REBICQ à la Fédération des cégeps, a rencontré des membres de l'équipe de la Direction de la transformation numérique au ministère de l'Enseignement supérieur (MES), afin de leur présenter la démarche en cours et d'entendre leurs propres questionnements en lien avec le sujet. Les consultations ont permis de dégager les enjeux communs abordés dans ce rapport et d'évaluer la faisabilité de certaines solutions envisagées.

À partir de ces constats, Jean-Philippe Bourdon et Lucie Delhomme ont rédigé le présent rapport. Une version préliminaire a été soumise aux membres de la communauté de pratique du REBICQ, au personnel des services aux bibliothèques de Collecto et à la direction des services administratifs (DSA) et la direction des affaires éducatives (DAÉ) de la Fédération des cégeps, afin de s'assurer de la justesse du portrait et de la pertinence des recommandations du point de vue des personnes qui sont sur le terrain. La présente version du document tient compte des commentaires recueillis.

À la suite de la publication de ce rapport, l'équipe d'animation du REBICQ s'engage à mettre en œuvre des actions au sein de la communauté de pratique et à assurer la promotion des recommandations auprès des autres parties prenantes.

Table des matières

Introduction	1
1 Développer et maintenir des collections numériques dans les bibliothèques collégiales : une nécessité et une opportunité	2
1.1 Continuité des usages et attentes des utilisateurs et utilisatrices.....	2
1.2 Complémentarité avec les collections sur supports physiques	2
1.3 Avantages propres au contenu numérique	3
1.4 Exclusivité numérique de certains contenus.....	3
2 Les ressources numériques en bibliothèque : des objets complexes.....	4
2.1 Des contenus riches et variés	4
2.1.1 Classement des ressources selon le type d'information contenue.....	4
2.1.2 Classement selon le niveau de complexité des contenus	5
2.2 Des interfaces et des fonctionnalités diversifiées	6
2.3 Des modalités d'accès différentes	7
3 Un double besoin d'appropriation par le personnel de la bibliothèque et de médiation auprès des utilisateurs et utilisatrices	8
3.1 Visibilité et catalogage des ressources de la bibliothèque numérique	9
3.2 Médiation auprès de la population étudiante	10
3.2.1 Connaître la population étudiante	10
3.2.2 Mieux collaborer avec le personnel enseignant.....	11
3.2.3 Améliorer la pédagogie des ateliers	12
3.2.4 Développer des outils de formation asynchrone.....	12
3.2.5 Utiliser un environnement technologique familial	13
3.3 Médiation auprès du personnel enseignant	13
4 Les acteurs : une longue chaîne entre la création et l'utilisation finale	15
4.1 La bibliothèque et Collecto : des intermédiaires parmi d'autres	15
4.2 Une offre des fournisseurs incompatible avec les besoins des collègues.....	16
4.2.1 Une offre inexistante pour les bibliothèques : le cas des manuels de cours.....	16
4.2.2 Des coûts très élevés : le cas des ressources spécialisées.....	17
4.2.3 Une offre lacunaire pour les besoins du réseau collégial : le cas des documents audiovisuels	19
5 Le contrôle des accès : une couche supplémentaire de complexité	22
5.1 Un soutien technique nécessaire	22
5.2 Des données d'utilisation difficiles à exploiter.....	23

6 Développer une bibliothèque numérique : une question de moyens dans un marché contrôlé par les fournisseurs	24
6.1 Un modèle d'affaires aux clients captifs.....	24
6.2 Un modèle de financement des cégeps méconnu du personnel des bibliothèques, et des définitions désuètes	25
6.3 Une situation inégale d'un établissement à l'autre.....	26
Conclusion	29
Annexe I - Rappel des recommandations et pistes d'actions dans l'ordre du rapport.....	30
Annexe II - Rappel des pistes d'actions par acteurs concernés	34
Bibliographie	38

Liste des figures

Figure 1 — Chaîne d'acteurs d'une bibliothèque numérique au collégial	15
Figure 2 — Dépenses par étudiant ou étudiante pour l'acquisition de ressources documentaires (\$/ETC)	27



Introduction

Une part considérable de l'information nécessaire à la population étudiante et au personnel enseignant d'un collège existe, exclusivement ou non, sous une forme numérique accessible en ligne. Un des rôles des bibliothèques collégiales est de faciliter l'accès à cette information. En effet, c'est en offrant l'accès à de la documentation de qualité pour soutenir l'enseignement et en participant au développement des compétences informationnelles de la population étudiante que le personnel de la bibliothèque contribue à la réussite éducative au sein de son établissement. Ces dernières années, les besoins d'accès à de la documentation numérique sont ressortis de manière criante, notamment avec le déploiement plus important de l'enseignement à distance.

Bien que les ressources numériques créent de belles occasions de collaboration avec les utilisateurs et utilisatrices, elles génèrent aussi de grandes frustrations. En effet, le développement d'une collection de ressources numériques et sa promotion auprès de l'ensemble de la communauté pour laquelle elle a été mise sur pied représentent un véritable défi pour le personnel de la bibliothèque, et accaparent beaucoup de son temps et de son énergie.

Le présent rapport rassemble et nomme les enjeux communs auxquels les membres de la communauté de pratique du REBICQ sont confrontés dans leurs milieux respectifs. Il propose également des solutions, sous forme de recommandations, pour les organisations désireuses de faciliter l'accès aux ressources numériques dans les bibliothèques collégiales. Pour chaque recommandation, une ou plusieurs pistes d'action sont suggérées à différents acteurs, à titre indicatif. Ces pistes d'actions, en particulier celles qui concernent directement les collèges, peuvent être déployées en fonction des ressources et des priorités de chaque établissement, au moment le plus adéquat pour les équipes concernées. En effet, nous croyons que plusieurs de ces recommandations ont une valeur pérenne et pourrions servir de guide aux bibliothèques désireuses de développer leurs collections numériques dans les années à venir.

Après un rappel des raisons qui poussent les bibliothèques à développer des collections numériques, nous tentons de brosser un portrait de ces collections à travers différentes facettes. Nous exposons ensuite les enjeux liés aux différents aspects du travail en bibliothèque touchés par la gestion de ces collections : la compréhension d'une offre documentaire diversifiée et en transformation continue, la médiation auprès de la population étudiante et du personnel enseignant, la résolution de problèmes techniques ainsi que la gestion budgétaire.

L'ensemble des recommandations et des pistes d'actions est rassemblé en annexe du présent document.

1 Développer et maintenir des collections numériques dans les bibliothèques collégiales : une nécessité et une opportunité

L'exploration de contenu en format numérique fait partie des services offerts par les bibliothèques. Nous rappelons ici la complémentarité des collections numériques avec les collections papier, et les raisons de développer et de maintenir les collections numériques dans les bibliothèques collégiales.

1.1 Continuité des usages et attentes des utilisateurs et utilisatrices

Les ressources numériques sont présentes dans les bibliothèques en grande partie à cause de l'écosystème informationnel actuel. En effet, l'omniprésence des écrans et l'immédiateté de l'accès à l'information que ceux-ci permettent créent une attente. Toujours accessible, l'information en ligne est riche, stimulante et captivante, et elle nous suit partout. Google et les autres moteurs de recherche habituent leurs utilisateurs et utilisatrices à un accès rapide et sans intermédiaire à un article, une nouvelle, un rapport. Les collections numériques des bibliothèques visent donc à rejoindre les utilisateurs et utilisatrices là où ils cherchent l'information.

1.2 Complémentarité avec les collections sur supports physiques

Les collections numériques des bibliothèques complètent les collections physiques, sans les remplacer totalement, d'abord parce que certains documents existent uniquement sous forme physique, mais aussi parce que le personnel des bibliothèques collégiales doit prendre en compte les préférences des différents publics¹ dans le développement des collections. En effet, les membres du REBICQ confirment que, si emprunter un DVD pour regarder un film est généralement une pratique délaissée pour la consultation en ligne², les œuvres à l'étude ou les manuels de cours sont majoritairement utilisés en version imprimée. Enfin, les arguments avancés par ceux et celles qui prônent la sobriété numérique³, dont les conséquences de l'utilisation des écrans sur la santé⁴, doivent être pris en compte. Collections physiques et collections numériques vont donc de pair pour couvrir l'ensemble des besoins informationnels de la population collégiale.

¹ D'après une étude de l'American Library Association, citée par Radio-Canada, « les Gen Z et les milléniaux lisent et achètent en moyenne deux fois plus de livres papier par mois que toute autre catégorie » (Radio-Canada, 2024).

² Les établissements qui offrent des programmes ou des cours de cinéma font ici exception. L'utilisation de DVD et de Blu-Ray y reste très présente en raison de la qualité des images et des fonctionnalités de navigations offertes par ces supports.

³ L'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur regroupe les arguments en faveur de la sobriété numérique en trois catégories : l'empreinte environnementale du numérique, les effets sur la santé de l'usage des écrans et les effets sur l'apprentissage de la distraction numérique (Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur, 2025).

⁴ Dans une synthèse présentant les effets des appareils numériques individuels en classe sur la cognition des jeunes de moins de 25 ans, l'INSPQ conclut que les « résultats issus de données scientifiques récentes suggèrent que les appareils numériques en classe, utilisés à des fins personnelles ou pédagogiques, au mieux n'apportent aucun bénéfice à l'apprentissage, et au pire entraînent un effet négatif sur la cognition des jeunes » (Tremblay, 2024).

1.3 Avantages propres au contenu numérique

Le numérique peut améliorer la qualité et l'accessibilité de l'information diffusée. Les avantages propres au numérique sont nombreux et bien connus. Nous en listons ici quelques-uns particulièrement pertinents pour les bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur :

- L'information diffusée en ligne est plus facilement mise à jour que celle consignée sur le papier. Il s'agit là d'un avantage indéniable pour les encyclopédies, les répertoires, les annuaires et les rapports statistiques.
- Les collections numériques d'une bibliothèque sont disponibles indépendamment de ses heures d'ouverture et de ses locaux. Cela permet de rejoindre un plus grand nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices, et constitue un atout pour la formation à distance ainsi que pour les collèges qui ont plusieurs campus.
- Dans la plupart des cas, un même document numérique peut être consulté simultanément par plusieurs personnes différentes, contrairement à un document sur support physique tel qu'un livre ou un DVD.
- Le texte au format numérique et les métadonnées ajoutées à du contenu numérique sont explorables par un ordinateur pour permettre une recherche exhaustive et instantanée par mots clés. Ces fonctionnalités soutiennent directement les travaux de recherche.
- Des fonctionnalités propres au numérique (l'ajustement de la taille et de la lisibilité des caractères, la synthèse vocale ou la retranscription de fichiers audio) permettent une meilleure accessibilité des contenus.

1.4 Exclusivité numérique de certains contenus

La production documentaire actuelle est en grande partie constituée de contenus exclusivement numériques. Articles de journaux, articles de revues scientifiques, films, normes, lois : la virtualisation presque complète de plusieurs types de documents force à aller de l'avant et à s'adapter à cette offre au risque, sinon, de ne plus répondre aux besoins informationnels de la communauté collégiale.



2 Les ressources numériques en bibliothèque : des objets complexes

Les collections numériques des bibliothèques sont constituées de sites Web spécialisés sélectionnés, en adéquation avec les besoins des programmes d'études, pour la pertinence de leur contenu informatif et pour l'efficacité de leurs fonctionnalités de recherche. Une bibliothèque gère rarement des fichiers numériques uniques sans l'intermédiaire d'une plateforme de diffusion. Ces cas d'acquisition à la pièce de documents numériques et leurs enjeux sont abordés plus loin dans ce rapport.

Le tout forme un ensemble complexe et hétérogène. Parmi les sites communément appelés « ressources numériques », on trouve des bases de données, des plateformes de visionnement en continu, des encyclopédies et des dictionnaires virtuels. L'éventail est large, et les ressources ont chacune leur propre contenu, leur propre organisation, leurs propres fonctionnalités et leurs propres modalités d'accès.

2.1 Des contenus riches et variés

La présente section a pour but de donner un aperçu de la diversité des contenus à laquelle les collections numériques d'une bibliothèque collégiale permettent d'accéder en ce qui a trait au type d'information, d'une part, et au niveau d'information, d'autre part. Ces classements se veulent des regroupements en grandes catégories des principales ressources numériques plutôt qu'une typologie exhaustive de toutes les ressources existantes.

2.1.1 Classement des ressources selon le type d'information contenue

- **Plateforme de publications en plein texte**

Le site Web contient des textes (livres, revues, articles, normes) publiés dans un format numérique, interrogeables directement et consultables dans leur intégralité. Le site s'apparente à une version virtuelle d'une bibliothèque physique.

→ Exemples : Érudit, ScholarVox, Ebsco, Proquest

- **Plateforme d'écoute en continu pour du contenu audiovisuel**

Le site Web permet d'accéder à des films documentaires ou de fiction, à des émissions de télévision ou à des épisodes de baladodiffusion. Les plateformes d'écoute fonctionnent essentiellement comme celles de publications en plein texte : elles permettent d'interroger les contenus qu'elles diffusent et d'y accéder.

→ Exemples : Onf.ca, Curio, Télé-Québec en classe, Criterion sur demande, Kanopy

- **Bases de données bibliographiques**

Le site Web contient des informations bibliographiques sur un ensemble de documents : le titre, l'auteur, le résumé, les sujets. L'utilisateur ou l'utilisatrice doit exécuter une recherche dans la base de données puis repérer les documents sur les étagères de la bibliothèque ou sur un autre site. Bien qu'elles demandent à l'utilisateur ou à l'utilisatrice un plus grand investissement de temps, ces ressources demeurent nécessaires, car elles permettent de repérer les publications indisponibles en plein texte sur le Web.

→ Exemple : Repère⁵

⁵ Signe que les sites Web présentant uniquement des données bibliographiques sont de plus en plus rares, les services de Repère ont cessé durant l'été 2025, peu de temps avant la publication de ce rapport.

- **Encyclopédies**

Le site Web est constitué de plusieurs pages. Sur chaque page, un article synthétise des concepts, des faits ou des notions importantes. Le support visuel (images, graphiques, extraits sonores) agrément la lecture et facilite la compréhension du contenu.

→ Exemples : Universalis, Birds of the World, E-CPS, Handbook of Chemistry and Physics

- **Dictionnaires**

Le site Web permet de vérifier une définition, l'orthographe, la conjugaison, l'étymologie ou encore l'emploi d'un mot. Il peut donner des synonymes ou expliquer des expressions, par exemple.

→ Exemples : Le Petit Robert de la langue française, *Multidictionnaire de la langue française* en ligne

- **Données et rapports statistiques**

Le site Web permet de consulter des données sous forme de listes, de tableaux ou de graphiques.

→ Exemple : Statista

- **Logiciels spécialisés**

Le site Web contient des informations et inclut une application pour saisir et traiter des données supplémentaires fournies par la personne qui l'utilise. Ce type de ressource intègre exceptionnellement les collections de la bibliothèque. En tant que logiciel couplé à une base de données, il se situe autant du côté des outils numériques que des ressources informationnelles.

→ Exemple : RxVigilance

2.1.2 Classement selon le niveau de complexité des contenus

Les besoins informationnels de la population collégiale varient en fonction des personnes et du contexte dans lequel elles effectuent leur recherche. Sur un même sujet, une étudiante finissante d'un cycle préuniversitaire qui rédige son travail de fin de session, un enseignant qui prépare un cours 101 et une personne qui fait un retour aux études dans un programme technique auront besoin de documents différents. Les collections numériques de la bibliothèque et les collections sur support physique couvrent l'éventail de ces besoins.

- **Vulgarisation**

La ressource présente une information résumée en langage courant. Rédigés par des spécialistes, les articles sont d'excellents points de départ pour une recherche dans la mesure où ils permettent de se familiariser rapidement avec un sujet.

→ Exemples : Universalis, Petit Robert, Histoire à la carte, EduMedia

- **Contenu d'intérêt général**

La ressource présente des analyses synthétiques d'un événement, d'un enjeu contemporain ou d'un domaine de recherche scientifique actuel. S'adressant à un large public, ces analyses conviennent à la lectrice curieuse et au chercheur débutant de niveau collégial, par exemple.

→ Exemples : les revues culturelles d'Érudit, Eureka, les magazines de Proquest et de Cairn

- **Recherche scientifique**

Le site Web diffuse des articles expliquant des résultats de recherche scientifique. La structure de ces articles se conforme à des conventions académiques, et les sujets sont souvent pointus. Ce type d'articles est utile au personnel enseignant ainsi qu'aux étudiants et étudiantes qui apprennent la recherche académique ou professionnelle.

➔ Exemples : les revues savantes d'Érudit et de Cairn, les publications scientifiques de Proquest

- **Contenu professionnel spécialisé**

Le site Web contient des informations spécifiques à un domaine ou à une profession. Des connaissances préalables sont nécessaires pour bien les comprendre et pour en tirer profit. Souvent destinées aux programmes techniques, ce sont des ressources que les étudiants et étudiantes apprennent à utiliser lors de leur parcours.

➔ Exemples : CRAAQ, Techniques de l'ingénieur, RxVigilance, CSA (normes)

2.2 Des interfaces et des fonctionnalités diversifiées

Alors que certains sites Web privilégient l'approche par découverte de leur contenu, d'autres sont plus axés sur la recherche ciblée ; les deux approches cohabitent parfois. Le choix éditorial, qui revient aux fournisseurs, dépend des contenus proposés et de leur public cible, et influe sur la façon dont le site est organisé.

Chaque site dispose de sa propre interface. Les ressources qui privilégient l'exploration du contenu par la navigation (approche par découverte) présentent souvent une présélection du contenu dès la page d'accueil, et leurs fonctions de recherche sont minimales : celles-ci comprennent généralement la recherche par mot clé et la possibilité d'activer quelques filtres de tri (la langue, l'année de publication, le type de document). À l'opposé, les sites qui privilégient la recherche ciblée se présentent sous la forme d'un écran de recherche. Leur exploration nécessite d'avoir un sujet ou des mots clés en tête.

Au-delà des éléments visibles, chaque ressource dispose de son propre moteur de recherche permettant d'explorer les documents ou l'information qu'elle contient. Les fonctionnalités de recherche offertes dépendent de la qualité de l'indexation du contenu et de la performance du moteur de recherche du site. On parle de fonctionnalités de base ou avancées, suivant le niveau de granularité de l'indexation et la possibilité ou non d'inclure plusieurs opérateurs logiques dans une recherche.

Des fonctionnalités additionnelles, comme l'aide à la citation ou la possibilité de télécharger des documents, existent également. Dans le contexte de l'enseignement supérieur, les fonctionnalités avancées sont extrêmement utiles. Néanmoins, plusieurs ressources proposent du contenu pertinent pour le niveau collégial sans ces fonctions avancées.

L'environnement des ressources dédiées à la recherche scientifique et à l'enseignement supérieur induit une expérience de consultation différente de celle offerte sur Internet. Il demande de savoir interagir avec l'interface de recherche pour obtenir des résultats pertinents.

2.3 Des modalités d'accès différentes

La plupart des ressources numériques sont payantes et demandent une identification pour y accéder. Certains fournisseurs proposent un modèle hybride, où une partie du contenu est gratuite et une partie est disponible avec un accès payant (modèle *freemium* ou barrières mobiles). Le contenu est aussi parfois divisé en plusieurs abonnements. Sur un même site Web, les utilisateurs et utilisatrices de la bibliothèque peuvent alors consulter certains documents au complet, mais doivent se contenter d'un aperçu pour d'autres, en fonction de l'abonnement de leur établissement.

Les ressources payantes imposent différentes modalités d'identification selon la technologie qu'elles utilisent. La plupart reconnaissent l'adresse IP de l'utilisateur ou de l'utilisatrice ; la bibliothèque doit alors créer des hyperliens spécifiques d'accès à chaque ressource. D'autres sites exigent la création d'un compte individuel. Il arrive également que les deux systèmes cohabitent. La méthode d'identification unique (*single sign-on* ou SSO) est de plus en plus utilisée.

Enfin, plusieurs ressources encouragent les utilisateurs et utilisatrices à se créer un compte individuel et proposent des contenus personnalisés. Un même site se présente alors différemment selon la personne qui l'utilise.



3 Un double besoin d'appropriation par le personnel de la bibliothèque et de médiation auprès des utilisateurs et utilisatrices

Le rôle de médiation⁶ assuré par le personnel de la bibliothèque est essentiel pour que la communauté collégiale puisse exploiter de manière efficace les ressources numériques. Le simple dépôt d'une liste d'hyperliens sur le site de la bibliothèque ne suffit pas pour qu'une étudiante ou un enseignant, par exemple, accède à l'information pertinente contenue dans ces ressources. Compte tenu de l'ampleur, de l'hétérogénéité et de la complexité des ressources numériques, le personnel des bibliothèques doit promouvoir les ressources auxquelles la bibliothèque est abonnée et former la communauté collégiale à leur utilisation.

Pour que la médiation soit pertinente, stimulante et à jour, le personnel des bibliothèques a besoin de s'approprier le contenu et le fonctionnement de chacune des ressources présentes dans les collections de la bibliothèque. Il doit également concevoir et réaliser des activités et des dispositifs de médiation. Ce travail de médiation se fait souvent en équipe : par exemple, lorsqu'un atelier est donné à plusieurs groupes par des personnes différentes, la personne qui crée le scénario pédagogique n'est pas forcément celle qui l'anime. Ainsi, la cohérence de l'équipe est indispensable.

L'appropriation du contenu et du fonctionnement d'une ressource est un processus continu, dont le rythme est imposé par les décisions des fournisseurs. Ce sont des objets en constante évolution, et celle-ci est rapide puisqu'elle suit l'évolution des savoirs contenus dans les ressources et celle des technologies qui permettent d'y accéder. Le contenu d'une même ressource varie fréquemment, avec l'ajout ou la suppression de certains titres ou articles, et les fonctionnalités sont régulièrement mises à jour. Les ressources numériques, contrairement aux documents des collections physiques, sont donc dynamiques, ce qui demande un suivi constant de la part du personnel de la bibliothèque.

Recommandation 1 : Prendre en compte le temps nécessaire à la gestion et à la médiation des ressources numériques.

- Collèges (bibliothèques) : Inscrire la gestion et la médiation des ressources numériques au plan de travail de la bibliothèque.

Ce travail de gestion et de médiation, indispensable dans chaque bibliothèque, mérite une structure de soutien à l'échelle du réseau parce que le risque de perte d'expertise sur les ressources numériques est accentué en cas de roulement du personnel, d'une part, et parce que le nombre de ressources existantes est en augmentation permanente, d'autre part.

En 2022-2023, Collecto gérât des ententes collectives auprès de plus de 20 fournisseurs différents. Chaque fournisseur propose d'un à huit produits aux contenus et aux conditions d'utilisation distincts, que le personnel des bibliothèques doit comprendre pour développer des collections de manière éclairée.

⁶ La médiation en bibliothèque peut être définie comme « la pratique qui vise à faire intervenir une tierce personne pour donner des éléments de compréhension à une information. Dans le cas des bibliothèques, le bibliothécaire est appelé médiateur, car il permet de mettre en relation les usagers de la bibliothèque et les ressources et collections. Le médiateur doit rendre intelligible et compréhensible ce qu'il y a dans les bibliothèques, il doit en faciliter l'accès » (Renaudin, 2023).

Recommandation 2 : Outiller et soutenir les collèges dans la gestion et la médiation des collections numériques.

- Collecto et REBICQ (CEBAD) : Pour les ressources numériques faisant l'objet d'une entente collective, maintenir ou bonifier au besoin la documentation sur le contenu à destination du personnel des bibliothèques, et poursuivre l'organisation de présentations de ressources par les fournisseurs.
- REBICQ : Organiser des présentations de ressources par des membres du réseau qui les utilisent.

3.1 Visibilité et catalogage des ressources de la bibliothèque numérique

Une partie du travail de médiation consiste à rendre visibles les collections numériques d'une bibliothèque qui, contrairement aux collections sur support physique, sont invisibles en entrant dans les locaux. Le personnel des bibliothèques met donc en place divers dispositifs d'affichage et de communication pour leur donner de la visibilité.

Au-delà de la visibilité générale à donner aux ressources numériques, certains documents particuliers contenus dans ces ressources doivent être mis de l'avant. En effet, les ressources numériques de type plateforme contiennent des centaines de milliers de documents, dont parfois seulement une partie est véritablement pertinente pour les utilisateurs et utilisatrices de la bibliothèque, qui doivent pouvoir repérer facilement les documents qui justifient l'abonnement à la ressource.

L'un des outils privilégiés pour signaler les collections d'une bibliothèque est son catalogue en ligne. C'est le point d'entrée traditionnel des recherches documentaires : il permet de centraliser les informations concernant les collections de la bibliothèque. Référencer des documents numériques dans le catalogue renforce leur visibilité. Or, le catalogage des documents numériques — c'est-à-dire la création de notices bibliographiques individuelles pour chaque livre ou film pertinent contenu dans les ressources auxquelles une bibliothèque est abonnée — est une tâche colossale pour l'équipe d'une seule bibliothèque. En effet, il s'agit de milliers de documents, dont la liste est régulièrement actualisée.

Malgré les particularités locales de chaque établissement, les bibliothèques collégiales ont souvent besoin de décrire et de mettre en valeur les mêmes films, les mêmes livres ou les mêmes revues. Or, la puissance de traitement et de travail du réseau est divisée lorsque chaque équipe travaille de son côté. Les bibliothèques collégiales gagneraient à ce que leur personnel technique mutualise son expertise et coordonne ses pratiques. Les équipes seraient plus efficaces en se répartissant le travail plutôt qu'en travaillant chacune de son côté à décrire les mêmes ressources.

De plus, l'automatisation partielle du catalogage des ressources numériques est possible. En effet, plusieurs fournisseurs offrent la possibilité d'exporter des métadonnées décrivant les documents auxquels ils donnent accès sous forme de notices bibliographiques, et Collecto propose déjà un réservoir de notices bibliographiques intégré à Koha, son service de système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) utilisé par la majorité des bibliothèques collégiales. Or, dans son état actuel, le réservoir contient des notices de qualité variable dont la grande disparité s'explique par la multiplicité des éditeurs qui fournissent les fichiers.

Les notices bibliographiques en provenance des fournisseurs nécessitent donc d'être traitées avant d'être importées dans le catalogue d'une bibliothèque pour atteindre un niveau de qualité comparable à celles de la documentation physique. Elles sont traitables en lots à l'aide du logiciel Marc Edit, un logiciel spécialisé qui demande une pratique assidue pour être pleinement exploité.

Un dépôt de notices interoperable avec le réservoir intégré de Collecto, qui rendrait possible l'import de notices dans tous les SIGB des bibliothèques du réseau et avec lequel les techniciens et techniciennes de l'ensemble du réseau pourraient interagir, permettrait de mutualiser une partie importante du catalogage. Cette solution demanderait néanmoins une coordination du travail des techniciens et techniciennes à l'échelle du réseau.

Recommandation 3 : Évaluer la possibilité de mutualiser le catalogage des ressources numériques dans le réseau.

- REBICQ et Collecto : Mesurer la pertinence et la faisabilité technique, opérationnelle et financière de la mutualisation d'une partie du catalogage des ressources numériques à l'échelle du réseau.

3.2 Médiation auprès de la population étudiante

Une autre partie du travail de médiation — sans doute la plus importante — passe par le contact direct avec les étudiants et étudiantes lors d'ateliers offerts par le personnel de la bibliothèque. Les objectifs de ces ateliers sont les suivants :

- Expliquer les différents types de documents et leurs usages.
- Transmettre une démarche intellectuelle : cerner son besoin d'information, effectuer une recherche documentaire, évaluer la pertinence de ses sources, en conserver la trace et être capable de les citer correctement.
- Présenter les ressources d'intérêt général.
- Présenter les ressources spécialisées spécifiques au programme.
- Expliquer le fonctionnement propre à chacune de ces ressources, l'organisation de l'information, les fonctionnalités de base et avancées.

Plusieurs enseignants et enseignantes ont compris l'importance de cette médiation et invitent volontiers le personnel de la bibliothèque à intervenir dans leur classe⁷. Cependant, les équipes ont souvent peu de temps directement auprès des étudiants et étudiantes pour promouvoir les richesses de la bibliothèque numérique, les accompagner dans le développement de leurs compétences informationnelles et les guider dans leur utilisation des outils technologiques propres à la recherche documentaire. Dans la plupart des cas, le personnel de la bibliothèque dispose d'une seule heure⁸ en début de session pour intervenir auprès des étudiants et étudiantes. Les convaincre d'aller explorer les ressources présentées — ressources pertinentes pour la réalisation de leurs travaux et pour la suite de leur parcours collégial, voire universitaire — est alors un défi.

3.2.1 Connaitre la population étudiante

Saisir les raisons pour lesquelles les étudiants et étudiantes utilisent les ressources numériques, et comprendre les raisons qui au contraire les découragent et les détournent de la bibliothèque numérique faciliterait le travail de médiation du personnel des bibliothèques.

⁷ Au-delà d'une meilleure connaissance des ressources offertes à la bibliothèque, les interventions du personnel de bibliothèques auprès de la population étudiante ont un impact positif dans le développement des compétences informationnelles des apprenants et apprenantes, comme cela a par exemple été montré lors d'une étude de cas sur l'intégration d'une formation par du personnel de bibliothèque à un cours régulier de sciences politiques (Lecea, 2019).

⁸ D'après un sondage effectué auprès de 40 bibliothèques membres du REBICQ en 2022, la durée moyenne d'un atelier de formation documentaire est de 60 minutes ou moins dans plus de 76 % des établissements.

En effet, les ateliers animés par le personnel de la bibliothèque s'adressent à des étudiants et étudiantes dont les aptitudes à la recherche varient. Une partie d'entre eux sont déjà familiers et familières avec les notions de connexion et de ressources numériques, et saisissent déjà les particularités des différents types de documents ainsi que leur utilité. En revanche, la familiarisation est ardue pour ceux et celles qui découvrent les ressources numériques, que la grande diversité d'options et de contenus peut déstabiliser.

Nous tenons à préciser que le présent rapport a été écrit sans consulter la communauté étudiante. Son point de vue mériterait pourtant d'être entendu.

Recommandation 4 : Obtenir le portrait du niveau de connaissance et de l'utilisation de la bibliothèque numérique par la population étudiante.

- Fédération des cégeps (DAÉ) : Intégrer des questions sur l'utilisation des ressources numériques dans les sondages SPEC.
- REBICQ : Informer les membres de la communauté de pratique sur le parcours antérieur de la population étudiante et les sensibiliser à une approche interordres du développement des compétences informationnelles.

3.2.2 Mieux collaborer avec le personnel enseignant

La collaboration avec les enseignants et enseignantes en amont des interventions en classe permet au personnel de la bibliothèque de créer des activités de médiation réellement adaptées aux besoins des groupes rencontrés⁹. En effet, un atelier centré sur les compétences à acquérir ou concrètement axé sur les aptitudes à développer lors d'un travail a vraiment plus d'impact qu'une présentation qui n'est pas liée à un cours. Une activité concrète d'exploration des outils de recherche dans le but de réaliser un travail précis est souvent un gage de réussite.

Le calendrier a aussi son importance, car une présentation prématurée dans le parcours étudiant a peu de retombées. En effet, les étudiants et étudiantes dont l'intérêt pour une discipline ou un domaine de recherche est embryonnaire saisissent parfois difficilement la pertinence et l'utilité des nombreuses ressources à leur disposition.

Bien collaborer avec le personnel enseignant implique donc de planifier les interventions du personnel de la bibliothèque auprès du groupe. L'équipe de la bibliothèque doit adapter ses interventions en fonction du cours, et l'enseignante ou l'enseignant doit être impliqué.

Recommandation 5 : Favoriser la collaboration entre le personnel de la bibliothèque et le personnel enseignant.

- Collèges : Lors de la révision de programmes d'études, consulter le personnel de la bibliothèque afin d'identifier les cours propices aux activités de médiation et au développement des compétences informationnelles des étudiants et étudiantes.
- REBICQ : Soutenir le développement des compétences de collaboration du personnel des bibliothèques.

⁹ De plus, il a été démontré qu'une véritable collaboration entre bibliothécaires et personnel pédagogique a des retombées concrètes sur la réussite des étudiants et étudiantes (Rae, 2015).

3.2.3 Améliorer la pédagogie des ateliers

Le personnel des bibliothèques manque parfois de temps et de savoir-faire pour créer des scénarios et du matériel à visée pédagogique. Au cours d'un atelier de formation, il fait face aux mêmes enjeux d'hétérogénéité des groupes que le personnel enseignant, et peine à s'adapter aux différents rythmes d'apprentissage ainsi qu'aux différentes façons de comprendre et d'étudier. Les scénarios et le matériel pédagogiques développés par le personnel des bibliothèques gagneraient à être plus inclusifs et plus variés.

Recommandation 6 : Outiller le personnel de la bibliothèque pour qu'il puisse concevoir des activités de médiation inclusives et adaptées au niveau des étudiants et étudiantes.

- Collèges : Inclure des formations à la pédagogie dans les activités de perfectionnement du personnel de la bibliothèque.
- REBICQ : Soutenir le personnel des bibliothèques dans l'amélioration de ses pratiques pédagogiques.

3.2.4 Développer des outils de formation asynchrone

Les ateliers en présence gagneraient à être complétés par des outils de formation autoportants. D'une part, les ressources humaines de la bibliothèque sont insuffisantes pour rencontrer l'ensemble des groupes. En effet, les ateliers de formations ont généralement tous lieu durant la première moitié de la session, et l'engorgement dans le temps crée une grande pression sur les équipes. D'autre part, les outils autoportants permettent aux étudiants et étudiantes de revenir sur les points abordés lors des interventions du personnel de la bibliothèque lorsqu'ils rédigent leurs travaux de recherche.

Le site Diapason (mondiapason.ca) offre un outil bibliographique et des modules d'autoformation pour soutenir le développement des compétences informationnelles des étudiants et étudiantes des cycles supérieurs. Il est rendu disponible par Collecto.

L'organisation a récemment mis à jour les fonctionnalités et l'interface de l'outil bibliographique, qui comptabilise plus de 1000 consultations par semaine, et travaille actuellement avec des comités de personnel des bibliothèques pour améliorer la section sur les compétences informationnelles, qui n'a pas été mise à jour depuis plusieurs années et est désuète.

La pérennité de cette plateforme utile à la population collégiale n'est cependant pas assurée. En effet, la création et le maintien dans le temps de ses contenus nécessitent l'implication de personnes volontaires ainsi que la coordination par une personne chargée du service. Or, Diapason est une ressource gratuite accessible librement à l'ensemble de la population, actuellement autofinancée par certains établissements volontaires. Ce financement permet un maintien sommaire de l'existant, mais non une actualisation continue du service.

Recommandation 7 : Assurer la pérennité et la mise à jour continue de Diapason.

- Collecto : Explorer les solutions qui leur permettrait d'assurer la pérennité de mondiapason.ca.
- Collèges (bibliothèques) : Participer au développement de tutoriels et de matériel pédagogique déposés sur mondiapason.ca pour l'ensemble du réseau.

3.2.5 Utiliser un environnement technologique familier

Une bonne médiation des ressources numériques nécessite des outils technologiques appropriés. Les activités de formation se déroulent souvent dans un laboratoire informatique où l'équipement utilisé (des postes fixes) diffère de l'environnement de travail habituel de la plupart des étudiants et étudiantes. Bien que le fonctionnement d'un poste fixe soit proche de celui d'un portable, on constate que le premier est peu maîtrisé.

De plus, les interfaces des ressources numériques s'adaptent généralement au type d'appareil utilisé pour les consulter : l'organisation de la page change, les fonctionnalités se présentent différemment ou sont cachées par économie d'espace. L'apprentissage du fonctionnement des ressources est difficile lorsque l'interface de la formation et celui de la réalisation des travaux ne sont pas les mêmes. Permettre aux étudiants et étudiantes d'apporter leurs propres outils dans l'environnement de formation se rapproche davantage d'une situation authentique.

Recommandation 8 : Varier l'environnement technologique des formations documentaires.

- Collèges (bibliothèques) : Varier les outils et équipements technologiques utilisés dans les activités de formation afin de se rapprocher de situations authentiques.

3.3 Médiation auprès du personnel enseignant

Les enseignants et enseignantes ont besoin de se familiariser avec les contenus les plus pertinents pour leur discipline, que ce soit pour les utiliser eux-mêmes en classe ou pour que leurs étudiants et étudiantes effectuent des recherches documentaires pour leurs travaux. D'une part, sans l'implication des enseignants et enseignantes dans l'utilisation de la bibliothèque numérique, celle-ci demeure souvent sous-exploitée ; d'autre part, plusieurs fonctionnalités et contenus additionnels de ressources numériques s'adressent directement aux enseignants et enseignantes de l'enseignement supérieur¹⁰.

Cependant, si certains enseignants et enseignantes sont des ambassadeurs et ambassadrices hors pair des ressources numériques, d'autres les intègrent difficilement, soit parce qu'ils n'ont pas l'habitude de les utiliser eux-mêmes, soit parce qu'ils ont l'impression qu'elles ne répondent pas à leurs besoins pédagogiques. En effet, encourager l'utilisation des appareils électroniques ou du matériel informatique en classe est parfois délicat, voire inapproprié au contexte. Le téléphone ou l'ordinateur portable nécessaires à la consultation des ressources numériques peuvent être une source de distraction pour des étudiants et étudiantes à la maturité et à la capacité d'attention variables, en particulier ceux et celles qui en sont en leur premier trimestre d'études collégiales. Les équipes des bibliothèques doivent tenir compte des différents profils des enseignants et enseignantes ainsi que des circonstances dans lesquelles les activités de formations sont offertes.

Par ailleurs, la médiation auprès du personnel enseignant est une tâche continue : les ressources numériques évoluent en permanence, et les interventions du personnel de la bibliothèque ont souvent lieu dans les cours de méthodologie, où le roulement du personnel enseignant est important.

Recommandation 9 : Inciter les enseignants et enseignantes à utiliser les ressources numériques de la bibliothèque et les accompagner dans leur appropriation de ces ressources.

- Collèges (bibliothèques) : Intervenir régulièrement dans les départements et auprès de l'ensemble du personnel enseignant pour leur présenter les ressources numériques de la bibliothèque.

¹⁰ Bien que le personnel enseignant reconnaisse la valeur des collections de la bibliothèque, il n'exploite pas toujours les ressources numériques qui lui sont offertes. Elaine Sullo, dans l'une de ses recherches à la George Washington University, recommande que le personnel de la bibliothèque améliore la promotion des ressources numériques, notamment auprès du personnel enseignant (Sullo, 2016).

Le personnel des bibliothèques assure également la responsabilité complexe de conseiller le personnel enseignant en matière de droit d'auteur et s'assure du respect des conditions d'utilisation des ressources numériques.

Or, le personnel de la bibliothèque n'a pas toujours les compétences requises pour ce rôle. Le droit d'auteur est un sujet où les zones grises et les cas de figure sont nombreux. Dans le cas des ressources numériques pour lesquelles les bibliothèques achètent des licences d'utilisation, les conditions imposées par les fournisseurs s'ajoutent au cadre légal. De plus, lorsque l'utilisation d'une œuvre engage la responsabilité légale du collège, le personnel professionnel ou technique de la bibliothèque n'est pas habilité à fournir une autorisation au personnel qui en fait la demande.

Ce rôle complique parfois la collaboration avec le personnel enseignant. Au sein d'un établissement d'enseignement, la facilité de partage offerte par le numérique et la notion d'utilisation pédagogique présente dans la *Loi sur le droit d'auteur* donnent parfois un sentiment de liberté aux enseignants et enseignantes souhaitant partager un document numérique avec leurs étudiants et étudiantes. Or, déposer un film sur le réseau du cégep pour qu'il puisse être visionné en dehors des heures de cours n'est généralement pas une utilisation permise ; partager par messagerie la copie PDF d'un document dont le coût élevé rend l'achat déraisonnable par les étudiants et étudiantes, non plus. Bien que l'intention pédagogique derrière le partage soit légitime, le moyen ne l'est pas.

Recommandation 10 : Soutenir le personnel des bibliothèques dans son rôle-conseil sur les utilisations permises des ressources documentaires.

- Collèges : Éclaircir les rôles et responsabilités de chacun des membres du personnel de l'établissement (gestionnaires, personnel enseignant, personnel professionnel et technique de la bibliothèque) en termes de respect du droit d'auteur et des obligations réglementaires en lien avec l'utilisation de l'information et de la documentation ; assurer la formation continue de ces différents corps d'emploi en conséquence.
- REBICQ : Documenter les enjeux en lien avec le rôle-conseil du personnel de bibliothèque vis-à-vis des utilisations permises des ressources documentaires.
- Collecto : Poursuivre et maintenir la documentation des conditions d'utilisations des ressources numériques pour lesquelles il existe une entente collective.

4 Les acteurs : une longue chaîne entre la création et l'utilisation finale

4.1 La bibliothèque et Collecto : des intermédiaires parmi d'autres

La chaîne du livre imprimé est règlementée au Québec par le chapitre D-8.1 — *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (dite loi 51). La chaîne du livre représente tous les intermédiaires entre la personne qui écrit un livre et la personne qui le lit. Les règlements contenus dans la loi stipulent notamment que les bibliothèques collégiales ont l'obligation d'acheter les livres dans des librairies agréées.

Il n'existe pas de chaîne règlementée pour les ressources numériques. La figure suivante présente différents acteurs susceptibles d'intervenir dans le développement d'une bibliothèque numérique de niveau collégial, de la création à l'utilisation des ressources.

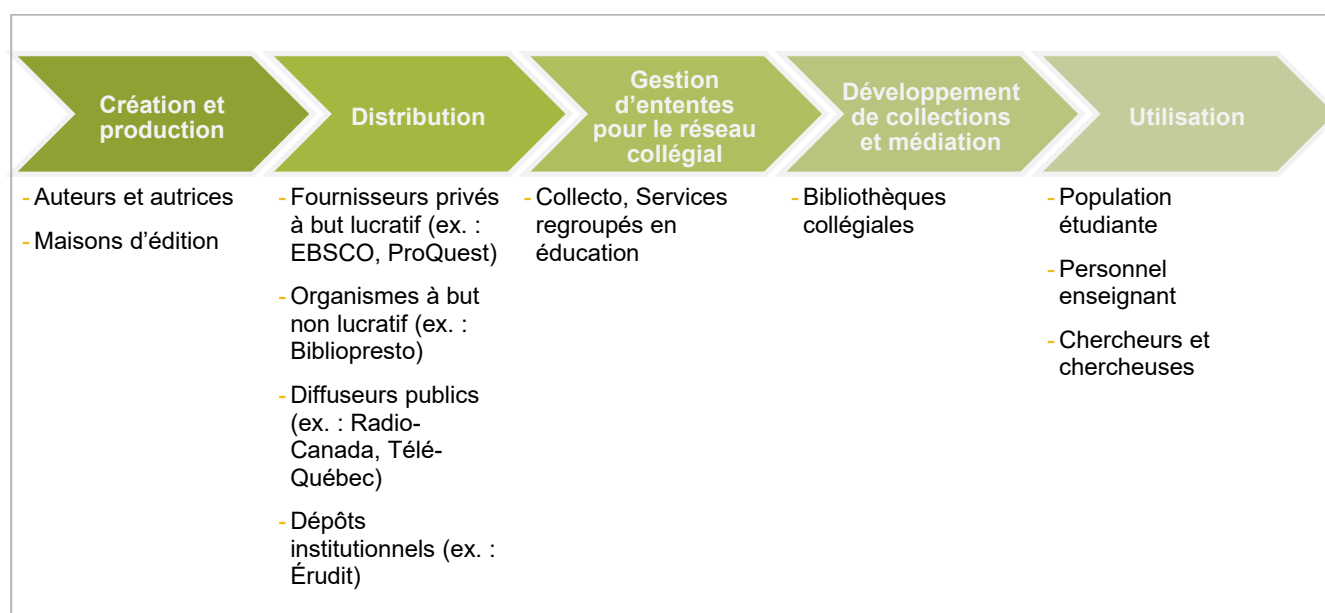


FIGURE 1 — CHAÎNE D'ACTEURS D'UNE BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE AU COLLÉGIAL

Dans cette chaîne non règlementée, l'offre est surabondante, et les prix varient de la gratuité à plusieurs dizaines de milliers de dollars pour un abonnement annuel.

Collecto est un allié des bibliothèques indispensable pour la négociation d'ententes collectives. Le travail de l'équipe de Collecto permet entre autres de garantir aux collèges le meilleur tarif disponible sur le marché pour les abonnements à des ressources utiles à la plupart des établissements. Les bibliothèques collégiales ont donc besoin de l'expertise et des ressources humaines de Collecto pour la négociation et le suivi des ententes. L'organisme joue aussi un rôle important en ce qui a trait aux solutions technologiques en soutien à la bibliothèque numérique¹¹. Ces points sont abordés plus loin dans le rapport.

¹¹ Collecto permet aux bibliothèques d'établissements d'enseignement d'utiliser des outils tels qu'Éduproxy, Koha-Éducation ou Own-Cloud (Collecto, 2025).

Pour déterminer quelles ententes collectives négocier, Collecto s'appuie sur un comité constitué de membres du personnel des bibliothèques collégiales : le comité d'évaluation des bases de données (CEBAD). La constitution et l'animation de ce comité ont été confiées au REBICQ lorsque celui-ci a succédé au Réseau des services documentaires collégiaux (RESDOC)¹² en 2011.

Au début du développement des collections numériques dans les bibliothèques collégiales, le CEBAD a joué un indispensable rôle de veille sur l'évolution des ressources existantes et des nouvelles ressources, en plus d'être à l'écoute des besoins du réseau et de donner suite aux suggestions des membres. Quatorze ans plus tard, le rôle de recommandation de ce comité demeure nécessaire à Collecto, bien que les nouvelles ressources pertinentes pour une masse critique d'établissements soient de plus en plus rares. Toutefois, le comité peine actuellement à recruter des membres volontaires, et les personnes impliquées se questionnent sur leur rôle.

Recommandation 11 : Actualiser le rôle et le fonctionnement du CEBAD.

- Collecto et REBICQ : Réviser le mandat et la composition du comité d'évaluation des bases de données (CEBAD), et clarifier les rôles et responsabilités de Collecto et du REBICQ vis-à-vis le fonctionnement du comité.

4.2 Une offre des fournisseurs incompatible avec les besoins des collèges

Des acteurs listés plus haut sont parfois absents de la chaîne d'acquisition d'une ressource numérique. Par exemple, certains éditeurs créent leur propre plateforme de distribution et se passent de tiers pour la diffusion de leurs produits. Les ressources dont le prix est bas ou qui sont utiles à quelques collèges seulement, quant à elles, sont achetées directement par les bibliothèques plutôt que par Collecto.

Dans certains cas, le modèle d'affaires d'un acteur ou l'absence d'un intermédiaire empêche les bibliothèques collégiales d'offrir l'accès à une ressource. Les enjeux spécifiques à certaines catégories de documents sont détaillés dans les prochains paragraphes.

4.2.1 Une offre inexistante pour les bibliothèques : le cas des manuels de cours

La plupart des éditeurs de manuels de cours refusent volontairement aux bibliothèques l'accès à leurs manuels numériques et aux compléments numériques des éditions papier. Ils utilisent pour cela des contraintes contractuelles et techniques d'accès aux documents.

Or, les bibliothèques collégiales peinent à maintenir leur collection de manuels à jour et à prêter un nombre suffisant d'exemplaires aux étudiants et étudiantes qui les demandent. En effet, les manuels de cours comptent parmi les documents les plus empruntés en bibliothèque collégiale. Leurs coûts sont élevés, et le rythme de remplacement par de nouvelles éditions dans certaines disciplines est rapide.

Les étudiants et étudiantes qui empruntent les manuels papier à la bibliothèque — souvent pour des raisons financières¹³ — sont désavantagés, dans la mesure où ils et elles ont accès à une partie de l'ouvrage seulement.

¹² Fondé en 1984 sous l'appellation initiale de Réseau normalisé et automatisé des ressources documentaires (RENARD), le RESDOC regroupait sur une base volontaire, en 2001, les bibliothèques de 30 cégeps ainsi que le Centre de documentation de la Fédération des cégeps. Il a été géré par le Centre collégial des services regroupés (CCSR) de 1997 à 2011 (Plante, 2011).

¹³ Les impacts financiers du modèle d'affaires des fournisseurs de manuels de cours sur la population étudiante ont été documentés par l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (CARL/ABRC (Association des bibliothèques de recherche du Canada, 2020). Bien qu'ils décrivent la réalité universitaire, les constats énoncés dans le communiqué de CARL/ABRC s'appliquent également au niveau collégial.

En effet, bon nombre de manuels d'enseignement supérieur actuels au format papier comportent un complément numérique (exercices, explications supplémentaires). Ce complément est accessible avec un code à usage unique qui devient inutilisable dès que plusieurs personnes empruntent le manuel à la bibliothèque.

Chez les éditeurs anglophones, on voit apparaître des ouvrages disponibles uniquement en version numérique, que les bibliothèques ne peuvent intégrer à leurs collections puisque le modèle d'affaires des éditeurs est fondé sur la vente directe au particulier. Les bibliothèques rencontrent alors un double obstacle, réglementaire et technique : il leur est impossible de permettre l'accès aux versions numériques, car les fournisseurs fixent des conditions d'utilisation de leur produit qui l'interdisent et exigent la création de comptes individuels pour accéder au manuel numérique.

Recommandation 12 : Permettre aux utilisateurs et utilisatrices des bibliothèques collégiales d'emprunter les manuels numériques et d'accéder aux compléments numériques des manuels papier.

- MES : Prendre en charge une démarche visant à amener les éditeurs de manuels numériques à développer une offre pour les bibliothèques, selon un modèle de licence équitable pour la population étudiante, pour les établissements d'enseignement et pour les créateurs et autres ayant droit.

La meilleure solution à long terme face au manque d'ouverture des éditeurs de manuels est le développement des ressources éducatives libres (REL). Des initiatives pour favoriser leur développement ont lieu partout dans le monde, dont au Québec¹⁴. Or, le développement des REL ne se limite pas à leur création. Comme toutes ressources numériques, les REL nécessitent des plateformes d'hébergement et de diffusion ainsi qu'un travail de médiation pour être exploitables. Les initiatives existantes autour des REL au Québec ont besoin d'être mises en valeur et soutenues financièrement.

Recommandation 13 : Favoriser le développement des ressources éducatives libres, en particulier les manuels.

- REBICQ : Accompagner le personnel des bibliothèques dans l'intégration des REL aux collections numériques.
- Collèges (bibliothèques) : Intégrer les REL aux collections de la bibliothèque et participer au mouvement de l'éducation ouverte.
- MES : Poursuivre le financement de la création, de la réutilisation, de l'hébergement et du référencement des REL, en particulier les manuels de cours.

4.2.2 Des coûts très élevés : le cas des ressources spécialisées

Si les ressources généralistes comblent la plupart des besoins des programmes préuniversitaires, les programmes techniques demandent en plus de la documentation spécialisée. Il peut s'agir d'accéder à de l'information sur les découvertes scientifiques ou technologiques les plus récentes dans des domaines précis, ou encore à de la documentation technique, parfois protégée par des brevets, par exemple. Plusieurs programmes sont concernés, notamment ceux de techniques médicales ou de génie civil.

¹⁴ Nous pouvons citer en exemple la [fabriqueREL](#), le mois de l'éducation ouverte (Collimateur - Veille pédagonumérique, 2024), ou encore [Pavillon REN](#).

Comme ces publications spécialisées, scientifiques ou professionnelles, s'adressent principalement à des secteurs privés ou hautement subventionnés, le coût de leur abonnement peut être très élevé. Le cas de la littérature scientifique et celui des normes illustrent un phénomène commun à toutes les ressources spécialisées : elles sont nécessaires à une minorité d'utilisateurs et d'utilisatrices, et elles sont très coûteuses.

L'exemple de la littérature scientifique

Les bibliothèques reçoivent des demandes ponctuelles d'accès à des articles scientifiques publiés dans des revues spécialisées pour lesquelles il n'est pas justifié de payer un abonnement à l'ensemble du contenu. Ces demandes peuvent venir, par exemple, d'une étudiante de programme technique qui se lance dans un projet d'études complexe et qui a besoin de consulter la littérature scientifique sur un domaine de recherche pointu, pour le temps de son travail uniquement. Les demandes d'accès à des articles scientifiques proviennent également de membres du personnel : les enseignants-chercheurs et les enseignantes-chercheuses, ou encore les conseillers et conseillères pédagogiques en soutien à la recherche. Si la recherche au collégial continue de se développer, ces demandes pourraient augmenter.

Les moyens d'accéder aux articles scientifiques à la pièce existent, mais ne répondent pas toujours aux besoins des utilisateurs et utilisatrices. Acheter un article à la pièce directement sur le site des éditeurs est possible, mais cela représente un coût élevé pour un usage unique ; le personnel des bibliothèques refuse donc parfois d'y avoir recours. Le prêt entre bibliothèques (PEB) permet aux bibliothèques collégiales d'emprunter un article à une bibliothèque universitaire. Toutefois, le PEB a un coût, prend du temps et est limité par les conditions d'utilisation que les fournisseurs imposent aux universités. Par exemple, un article transmis d'une bibliothèque à une autre au format PDF doit être imprimé une fois reçu, puis la copie doit être détruite après usage.

Aussi, face aux contraintes pour consulter de la littérature scientifique spécialisée à partir de la bibliothèque, les utilisateurs et utilisatrices se tournent vers d'autres solutions. Des réseaux sociaux dédiés à la communauté de la recherche, comme ResearchGate, permettent de contacter directement les auteurs et autrices pour tenter d'obtenir une copie de leurs articles ou de trouver un article en accès libre, mais cette option a ses limites et ne constitue pas une véritable solution. Finalement, des membres de la communauté collégiale ont parfois recours à des pratiques proscrites, comme utiliser le compte individuel de personnes ayant des accès universitaires pour d'autres personnes, voire interroger des sites frauduleux.

La diffusion de la science ouverte apparaît comme la meilleure solution à long terme¹⁵. Dans l'immédiat, toutefois, un accès fiable et légal à la littérature scientifique devrait être assuré dans tous les collèges.

L'exemple des normes

Les normes techniques étant principalement destinées aux entreprises privées, leurs coûts d'acquisition ou d'abonnement sont inabornables pour plusieurs collèges. Les dernières négociations entre Collecto et CSA, le principal fournisseur pour les normes en vigueur au Canada, se sont soldées par un abandon du dossier en 2024. Les tarifs proposés pour un abonnement étaient au-delà de ce que la plupart des bibliothèques collégiales pouvaient s'engager à payer pour la ressource. Pourtant, les étudiants et étudiantes des programmes techniques doivent se familiariser avec les normes nécessaires à l'exercice de leur future profession.

¹⁵ Lors de la table ronde des conseillers scientifiques en chef du G20 du 28 août 2023, ceux-ci ont réaffirmé leur soutien au mouvement de la science ouverte en soulignant le besoin de synergie des efforts mondiaux pour élargir l'accès aux connaissances scientifiques (G20 Chief Science Advisers, 2023).

Comme pour les articles scientifiques, l'achat de normes à la pièce est possible. Néanmoins, cela représente un coût qui peut amener le personnel de la bibliothèque à se questionner sur la pertinence de la dépense par rapport à l'usage qui sera fait du document. De plus, lorsque les normes sont acquises, les documents sont soumis à de nombreuses restrictions techniques et sont difficilement exploitables. Encore une fois, ces multiples contraintes encouragent le partage de copies piratées.

La décision de recourir à un abonnement très coûteux pour une ressource spécialisée ou à des achats à la pièce pour des documents précis doit donc être évaluée pour chaque programme et être prise en compte dans le budget alloué à la bibliothèque. La collaboration du personnel de la bibliothèque, des départements d'enseignement et des services financiers ou administratifs est alors indispensable. Chaque établissement doit évaluer les besoins en documentation spécialisée de la population étudiante et du personnel enseignant de chaque discipline, identifier les ressources à acquérir, puis s'assurer d'attribuer à la bibliothèque un budget adéquat.

Recommandation 14 : Prévoir le budget pour répondre aux besoins en documentation spécialisée des programmes d'études concernés.

- Collèges : Assurer une collaboration étroite entre le personnel de la bibliothèque, des départements d'enseignement et des services financiers ou administratifs, pour s'assurer que les besoins d'accès à des ressources spécialisées de certains programmes soient pris en compte dans le budget alloué à la bibliothèque.

4.2.3 Une offre lacunaire pour les besoins du réseau collégial : le cas des documents audiovisuels

Contrairement aux documents textuels, les contenus audiovisuels sont presque entièrement dématérialisés. Les lecteurs de DVD et de Blu-Ray sont de moins en moins accessibles aux utilisateurs et utilisatrices des bibliothèques, et l'offre de documents audiovisuels migre vers les plateformes de diffusion en continu.

Cependant, l'offre existante des plateformes de diffusion ne répond pas entièrement aux besoins de la communauté collégiale, que ce soit en termes de fonctionnalités ou de contenu.

Télé-Québec en classe : une plateforme de diffusion mal adaptée aux besoins du niveau collégial

Télé-Québec en classe est une plateforme de diffusion au contenu pertinent pour le réseau collégial. La ressource permet d'accéder à des documentaires représentatifs de la réalité québécoise, une composante essentielle de la formation de nos étudiants et étudiantes.

Cependant, le mandat de Télé-Québec en classe est exclusivement tourné vers les besoins du primaire et du secondaire. Pour cette raison, l'offre est peu adaptée aux besoins des études supérieures. En effet, une partie du contenu diffusé par Télé-Québec destinée à un public mature ne s'y trouve pas. De plus, l'interface et le graphisme sont inadaptés au public collégial. Enfin, les fonctionnalités de recherche avancées et la possibilité d'exporter facilement des notices bibliographiques manquent.

Au cours des dernières années, les développeurs de la plateforme ont consulté et noté les commentaires de quelques membres du réseau collégial lors de mises à jour. Bien que des efforts aient été faits pour tenir compte des besoins exprimés, Télé-Québec, dans son état actuel, ne répond toujours pas aux attentes.

Recommandation 15 : Adapter Télé-Québec en classe aux besoins de l'enseignement supérieur.

- MES et MCC : Évaluer la possibilité de financer le développement d'une plateforme de diffusion des contenus de Télé-Québec qui réponde aux besoins de l'enseignement supérieur.

Les achats à la pièce : une transformation nécessaire des services du CARA

Pour compléter l'offre des plateformes qui proposent des ensembles de films présélectionnés, les bibliothèques doivent acheter des titres à la pièce. En effet, une grande partie des productions audiovisuelles est diffusée exclusivement sur des plateformes destinées à un public individuel, comme Netflix, AppleTV ou Crave, qui n'offrent pas de possibilité d'abonnement institutionnel, et le personnel enseignant souhaite parfois que les étudiants et étudiantes visionnent en ligne une œuvre indisponible sur les plateformes auxquelles la bibliothèque peut s'abonner.

Or, acquérir des films ou des vidéos à la pièce nécessite une gestion particulière. Cela passe par la recherche des ayants droit sur chaque œuvre ainsi que par la négociation de licences pour chaque titre. Un suivi des licences de diffusion est également requis pour pouvoir retirer rapidement les contenus aux licences expirées.

Un service d'acquisition de documents audiovisuels à la pièce était assuré depuis plus de 30 ans par le Comité pour les achats regroupés en audiovisuel (CARA). Ce comité était composé de membres du personnel des bibliothèques collégiales. Il acquérait annuellement des documents audiovisuels pour le compte des cégeps et des collèges privés subventionnés. Chaque année, le CARA sondait les besoins des bibliothèques collégiales, évaluait et priorisait les demandes, assurait l'achat et la distribution des films dans les établissements. Le cégep Édouard-Montpetit était mandaté par le MES pour coordonner les travaux du comité et gérer le budget annuel alloué par le Ministère.

La nécessité d'une actualisation des services rendus par le CARA fait consensus. En effet, la diffusion des films acquis par le CARA se faisait sous forme de DVD, un format devenu obsolète pour la plupart des utilisateurs et utilisatrices. L'entente avec le cégep Édouard-Montpetit n'ayant pas été renouvelée, les activités du CARA sont actuellement suspendues, et le MES est à la recherche d'un partenaire pour reprendre le dossier.

En matière de gestion, les travaux du comité étaient un atout considérable qu'il serait regrettable de perdre. En effet, ils permettaient de compléter l'offre audiovisuelle des bibliothèques en mutualisant les efforts de travail liés à la négociation des licences.

La révision des services du CARA devrait conserver le volet de négociations de licences à la pièce pour l'ensemble du réseau collégial, inclure la possibilité d'acquérir des fichiers numériques au lieu de DVD, et définir et mettre en place les moyens de diffuser les fichiers acquis dans les collèges.

Recommandation 16 : Offrir un service d'achats à la pièce de licences de documents audiovisuels et de diffusion en ligne de ces documents pour l'ensemble des bibliothèques collégiales.

- MES : Maintenir, et bonifier au besoin, le financement d'un service de négociation de licences de documents audiovisuels titre à titre, valables pour l'ensemble du réseau collégial.
- MES : Mandater un organisme capable d'assurer un service de négociation de licences de documents audiovisuels titre à titre au format numérique, incluant la diffusion des documents dans les collèges.

Microsoft Stream : un outil de diffusion inadapté pour les achats à la pièce

Finalement, les films sous forme de fichiers numériques acquis par une bibliothèque demandent des outils de diffusion spécifiques. Le personnel doit trouver un moyen de diffuser le fichier numérique qui respecte les conditions des licences négociées¹⁶. L'hébergement infonuagique sur Stream s'est répandu et a été utilisé comme solution de secours pendant les confinements de la population en lien avec la pandémie de COVID-19. Il présente toutefois un risque élevé de perte de contrôle des fichiers dont les collèges sont légalement responsables. En effet, il s'agit d'un outil conçu pour la diffusion de fichiers dont l'utilisateur ou l'utilisatrice est propriétaire, et non titulaire d'une licence, et c'est Microsoft qui décide, dans cette optique, des fonctionnalités de l'outil. Or, celles-ci évoluent rapidement. De plus, leur paramétrage est compliqué et ne permet pas toujours de répondre aux exigences des licences de diffusion des bibliothèques.

Recommandation 17 : Mettre en place un outil pour que chaque bibliothèque puisse héberger, diffuser et gérer la mise en ligne des documents audiovisuels qu'elle acquiert à la pièce.

- MES : Évaluer la possibilité de financer la création et la maintenance à long terme d'un outil d'hébergement et de diffusion de documents audiovisuels pour les bibliothèques, en mandant un organisme ayant la capacité d'assurer ces deux services.

¹⁶ Les documents audiovisuels ne sont pas les seuls fichiers numériques acquis par la bibliothèque pour lesquels un outil de diffusion est nécessaire, mais c'est particulièrement pour ceux-ci que les outils de diffusion existants ne sont pas satisfaisants. En effet, l'outil de diffusion des fichiers audiovisuels doit intégrer des fonctionnalités de lecture pour que les fichiers puissent être consultés par les utilisateurs et utilisatrices de la bibliothèque. Pour les fichiers au format PDF, il existe des possibilités d'hébergement qui fonctionnent, comme le service OwnCloud proposé par Collecto.

5 Le contrôle des accès : une couche supplémentaire de complexité

L'accès aux ressources numériques en bibliothèque est conditionné par différents dispositifs de connexion à des serveurs sécurisés. Ce sont les fournisseurs qui fixent les modalités de contrôle des accès à leurs plateformes. Le réseau Internet assure une connexion à distance qui garantit aux utilisateurs et utilisatrices des ressources numériques la possibilité de travailler à l'heure et à l'endroit de leur choix. En revanche, les collèges ont la responsabilité de s'assurer que seules les personnes autorisées peuvent accéder aux documents.

Selon le ou les systèmes d'authentification utilisés pour accéder à une ressource, plusieurs intervenants sont concernés : le collège et le fournisseur en premier lieu, mais aussi un intervenant tiers lorsque l'accès aux ressources numériques en dehors de la bibliothèque nécessite le recours à un serveur proxy. Les serveurs proxys servent de passerelle entre la connexion sur le site Web de la bibliothèque et les documents hébergés sur le serveur du fournisseur. La majorité des bibliothèques collégiales utilisent pour cela le service Eduproxy offert par Collecto.

Les personnes chargées des ressources numériques doivent être en mesure de comprendre les différentes modalités de connexion pour être capables de les expliquer et de les gérer. En effet, le personnel de la bibliothèque doit non seulement s'assurer que les utilisateurs et utilisatrices accèdent aux documents dont ils ont besoin sans avoir à se soucier des considérations techniques, il doit également exploiter des indicateurs de suivi significatifs, comme le nombre et la provenance des connexions à une ressource.

5.1 Un soutien technique nécessaire

En cas de dysfonctionnement d'une ressource, le personnel de la bibliothèque doit déterminer l'origine du problème afin de s'adresser aux bonnes personnes pour le résoudre. Malgré sa formation et son intérêt pour les technologies, le personnel des bibliothèques manque parfois d'expertise pour expliquer un problème et servir d'interlocuteur aux techniciens et techniciennes des fournisseurs externes.

Collecto offre un service de soutien technique aux bibliothèques pour les ressources numériques avec ententes collectives. Ce service est nécessaire et apprécié par le personnel des bibliothèques.

Le personnel de la bibliothèque a aussi besoin du soutien des services des technologies de l'information (TI) du collège pour assurer le bon fonctionnement de la bibliothèque numérique. Ce soutien est indispensable, en particulier pour les ressources sans entente collective, mais aussi lorsque les correctifs à apporter se situent sur les infrastructures de l'établissement.

Lorsqu'un changement d'infrastructure informatique modifie la procédure de connexion à une ressource numérique, le personnel de la bibliothèque le découvre souvent à travers la plainte d'un utilisateur ou d'une utilisatrice. Ces problèmes, qui touchent beaucoup d'étudiants et d'étudiantes et les empêchent d'avancer dans leurs travaux, devraient être considérés avec le même sérieux que les ennuis techniques qui surviennent dans une classe.

Recommandation 18 : Offrir au personnel des bibliothèques un soutien informatique spécifique et efficace.

- Collèges : Sensibiliser les équipes TI des collèges aux enjeux propres à la bibliothèque numérique afin d'assurer une bonne circulation de l'information entre le service de la bibliothèque et le service TI.
- Collèges : Affecter du personnel du service des TI au suivi des problèmes informatiques avec les fournisseurs de ressources numériques et avec les services aux bibliothèques de Collecto.

5.2 Des données d'utilisation difficiles à exploiter

Des statistiques d'utilisation robustes sont des éléments décisifs pour développer des collections numériques de façon éclairée. En effet, une saine gestion de la bibliothèque numérique demande de réviser annuellement la pertinence des abonnements. Une ressource utilisée mérite d'être renouvelée et, inversement, une ressource dont l'utilisation est en perte de vitesse incite à se questionner, à sonder ses utilisatrices et utilisateurs habituels, et à réorienter les sommes allouées si le désintérêt se confirme. Ces statistiques doivent refléter le plus fidèlement possible les utilisations de chaque ressource et être comparables dans le temps pour que le personnel de la bibliothèque puisse les interpréter avec justesse.

Le personnel des bibliothèques a besoin d'être accompagné pour le suivi des statistiques. La construction d'indicateurs pertinents (par exemple, le coût de consultation d'un document, calculé à partir du montant de l'abonnement et du nombre de documents consultés ou du nombre d'utilisatrices et utilisateurs différents) est un exercice complexe quand chaque ressource numérique a sa propre structure et sa propre interface. Certains sites comptent le nombre de recherches effectuées, tandis que d'autres indiquent le nombre de pages lues. Pour comparer des statistiques, il faut être en mesure de les comprendre.

Recommandation 19 : Accompagner le personnel des bibliothèques dans son exploitation des statistiques de consultation des ressources.

- Collecto : Outiller le personnel des bibliothèques pour faciliter sa compréhension et son utilisation des statistiques de consultation des ressources numériques.
- Collecto : Inciter les fournisseurs de ressources numériques à fournir des données de consultation normalisées¹⁷.

Un outil de centralisation des statistiques de consultations de l'ensemble des ressources numériques pour chaque bibliothèque améliorerait le suivi. En effet, le personnel des bibliothèques compile manuellement des statistiques d'utilisations en provenance de plusieurs sources. Certaines ressources offrent un accès administratif à la personne responsable de l'abonnement ; celle-ci peut alors générer les statistiques elle-même. Dans d'autres cas, il est nécessaire d'écrire au fournisseur et d'attendre que le rapport soit envoyé. Plusieurs bibliothèques utilisent en plus un module de prise de statistiques indépendant qui suit le trafic du site Web de la bibliothèque et les connexions à certains serveurs. Il est difficile de compiler et de comparer ces statistiques de sources diverses.

Recommandation 20 : Disposer d'un outil de suivi centralisé des statistiques de consultation des ressources numériques.

- Collège (bibliothèques) : Se doter d'un tableau de bord pour le suivi des statistiques de consultation des ressources numériques.

¹⁷ Il existe une norme publique, la [norme COUNTER](#) (Counting Online Usage of Networked Electronic Resources), qui définit les utilisations de contenus en ligne afin de pouvoir les comptabiliser. Elle spécifie les données à prendre en compte et les différents rapports qui doivent pouvoir être générés à partir de ces données.

6 Développer une bibliothèque numérique : une question de moyens dans un marché contrôlé par les fournisseurs

D'après les données récoltées par le comité Statistiques du REBICQ, la part moyenne des dépenses pour les formats numériques se situe à environ 50 % du total des dépenses effectuées pour le développement des collections des bibliothèques collégiales. Toutefois, ces chiffres cachent des réalités contrastées d'un établissement à l'autre, puisque cette part oscille entre 21 % et 77 %¹⁸.

En 2022-2023, le montant total facturé à l'ensemble des collèges membres du REBICQ par Collecto pour les abonnements aux ressources numériques faisant l'objet d'une entente collective s'élevait à environ 2 133 000 \$¹⁹. À cette somme s'ajoutent les achats réalisés directement par les bibliothèques.

Ces abonnements sont des dépenses à renouveler beaucoup plus fréquemment que l'acquisition de ressources sur supports physiques, car la bibliothèque achète, sous forme de licence, des droits d'accès pour une durée déterminée (habituellement un an, parfois trois).

6.1 Un modèle d'affaires aux clients captifs

Le modèle d'affaires imposé par les fournisseurs est celui qui domine chez les entreprises du numérique. Les fournisseurs ne vendent pas directement des produits (les documents eux-mêmes), mais facturent des services (l'accès aux documents par le biais de plateformes numériques et sous diverses conditions d'utilisation). Un abonnement périodique est requis pour y accéder, justifié par le rythme accéléré des mises à jour et la maintenance nécessaire de la plateforme.

Chaque ressource numérique est unique et contient une part de contenu exclusif pour laquelle les fournisseurs sont dans une situation de monopole. Les documents pertinents pour la communauté collégiale sont inclus dans de grands ensembles, ce qui oblige les bibliothèques à abonner les collèges à des plateformes dont seulement une partie du contenu est requise pour l'établissement.

De plus, une bibliothèque qui cesse un abonnement à une ressource numérique perd l'accès à l'ensemble des documents contenus dans celle-ci, contrairement à l'arrêt d'un abonnement à une publication papier qui permet de conserver les derniers numéros ou les dernières versions reçues des documents.

Finalement, à chaque renouvellement d'abonnement ou de licence de ressource numérique, le coût augmente. Si le financement est irrégulier et que l'augmentation des prix dépasse l'évolution du budget, des choix difficiles sont à faire concernant les abonnements à maintenir.

En plus d'avoir un impact financier direct sur le budget, ces nouvelles façons de faire complexifient la gestion de la bibliothèque et augmentent, par conséquent, le temps de gestion nécessaire au fonctionnement du service. En effet, en plus d'assurer la médiation des collections numériques, le personnel des bibliothèques doit recueillir et analyser les statistiques d'utilisation de chaque ressource, prendre connaissance des nouvelles ententes

¹⁸ Les chiffres présentés ici sont issus du sondage du comité Statistiques du REBICQ pour l'année 2023-2024, dont les données sont récoltées auprès du personnel des bibliothèques de collèges publics et privés subventionnés membres de la communauté de pratique (48 réponses obtenues durant l'été 2024). Les données de 43 établissements, soit 41 cégeps et 2 collèges privés, ont été retenues pour les calculs présentés dans ce rapport. Les établissements pour lesquels les données étaient incomplètes ont été écartés.

¹⁹ Arrondi au millier de dollars près, d'après des données fournies par Collecto, desquelles ont été retirés les abonnements à des outils professionnels utilisés par le personnel des bibliothèques.

négociées, sélectionner les ressources auxquelles abonner le collège en fonction du budget disponible²⁰ et justifier des demandes de budget supplémentaire, le cas échéant. Un temps de négociation avec les fournisseurs est également nécessaire pour les ressources sans entente collective auxquelles la bibliothèque souhaite s'abonner.

6.2 Un modèle de financement des cégeps méconnu du personnel des bibliothèques, et des définitions désuètes

Ce nouveau modèle d'affaires et l'augmentation substantielle des coûts qu'il engendre poussent le personnel des bibliothèques à une gestion rigoureuse du budget alloué à leur service, ce qui nécessite une bonne compréhension du fonctionnement budgétaire de leur établissement. De fait, les questions concernant le modèle de financement des cégeps sont fréquentes dans les échanges entre les membres du REBICQ. Le personnel des bibliothèques a besoin de comprendre les règles budgétaires qui encadrent leur service afin d'en assurer une saine gestion et de pouvoir dialoguer de manière constructive avec le personnel des services financiers ou administratifs.

Recommandation 21 : Informer le personnel des bibliothèques de cégeps des règles financières qui concernent leur service.

- Fédération des cégeps (DSA) et REBICQ : Présenter au personnel des bibliothèques de collèges publics les éléments du modèle de financement des cégeps qui concernent le développement des collections en bibliothèque ainsi que leurs modalités d'application.

La structure de financement des cégeps classe les budgets selon deux natures différentes : l'investissement et le fonctionnement. Le modèle MAOB (mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque) utilisé pour calculer la distribution des budgets d'investissement des cégeps dans le cadre de leur financement annuel prévoit des montants pour une « collection écrite », définie comme comprenant « les livres, périodiques (abonnements) et les index périodiques », et une « collection audiovisuelle », définie comme comprenant « les microfilms, microfiches, documents sonores, vidéos, diapositives et disques optiques compacts ». Le MAOB précise que « la moitié des coûts engendrés par le remplacement des collections écrite et audiovisuelle est imputée au fonds d'investissement », et que « l'autre moitié est imputée au fonds de fonctionnement » (Direction de l'expertise et du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur, 2021-2022).

Ces définitions ne couvrent pas les abonnements aux ressources numériques qui complètent aujourd'hui la « collection écrite » et qui ont remplacé plusieurs des supports listés dans la « collection audiovisuelle ». De plus, les règles de calcul pour l'allocation des cégeps se basent sur le coût et la durée de vie des livres papier, sans prendre en compte les modèles d'affaires appliqués aux ressources numériques. Pour garantir leur accès dans les bibliothèques collégiales, le mode de financement des collections numériques devrait prendre en compte la réalité du marché.

Recommandation 22 : Prendre en compte la réalité du marché du numérique.

- Fédération des cégeps (DSA) : Poursuivre les démarches auprès du MES concernant le financement au MAOB et le financement nécessaire pour couvrir les besoins en fonctionnement des cégeps, afin que les spécificités du marché du numérique soient prises en compte dans le calcul des allocations des cégeps.

²⁰ Pour cela, le personnel de la bibliothèque doit naviguer parmi la diversité des modèles de facturation des fournisseurs. Si tous s'appuient sur l'effectif étudiant de l'établissement pour définir leur tarif, certaines subtilités viennent compliquer le portrait, comme des tarifications par paliers ou suivant l'effectif de certains programmes. De plus, lorsque les fournisseurs sont des entreprises étrangères — beaucoup de ressources numériques proviennent d'Europe ou des États-Unis —, le personnel doit prendre en compte la fluctuation des coûts en fonction de la variation des taux de change.

6.3 Une situation inégale d'un établissement à l'autre

Pour un même programme, les ressources auxquelles un étudiant ou une étudiante a accès varient selon l'établissement fréquenté. En effet, les collections numériques de chaque bibliothèque dépendent des ressources financières du collège, du coût de chaque ressource, lequel varie en fonction de l'effectif étudiant de l'établissement, du budget alloué à la bibliothèque au sein de l'établissement, et des décisions locales des équipes de la bibliothèque et des programmes.

Il est normal que chaque établissement dispose d'une certaine autonomie et compose avec ses moyens pour outiller sa communauté. Cependant, l'accès à l'information et la qualité des collections d'une bibliothèque ne devraient pas dépendre de la taille et de la localisation du collège.

Malgré les particularités locales de chaque établissement, les étudiants et étudiantes de l'ensemble du réseau collégial ont des besoins communs. Pour la formation générale comme pour certains programmes, il existe des ressources incontournables, comme les documentaires québécois et canadiens de Télé-Québec et Radio-Canada, ou encore les dictionnaires et les encyclopédies. Ces ressources méritent d'être identifiées et rendues accessibles à l'ensemble de la population étudiante.

La concertation de l'ensemble du réseau pour le développement d'une bibliothèque numérique mutualisée permettrait de réduire les inégalités entre établissements, de simplifier le processus de renouvellement annuel dans chaque bibliothèque, voire de donner plus de poids au réseau dans la négociation d'ententes et d'obtenir de meilleurs tarifs auprès des fournisseurs. Une estimation juste du coût de ces ressources de base permettrait également de renforcer la parole collective du réseau lors des consultations prébudgétaires pour le financement des cégeps.

Le service d'achat regroupé de ressources numériques assuré par Collecto avec le soutien du CEBAD est une base sur laquelle une réelle mutualisation peut être envisagée. En effet, Collecto assure déjà les négociations pour de nombreuses ressources pertinentes dans l'ensemble du réseau ou pour certains programmes. Néanmoins, l'existence d'une entente collective pour une ressource ne garantit pas que tous les collèges aient les moyens de s'y abonner, et Collecto ne dispose pas de l'engagement ferme des collèges pour ses négociations.

Recommandation 23 : Mutualiser l'achat de certaines ressources numériques.

- Collecto et REBICQ (CEBAD) : En collaboration avec l'ensemble des collèges, identifier les ressources numériques incontournables pour soutenir la formation générale et certains programmes dans l'ensemble du réseau.
- REBICQ et Collecto : Évaluer la faisabilité opérationnelle et financière d'abonnements mutualisés pour les ressources numériques incontournables.

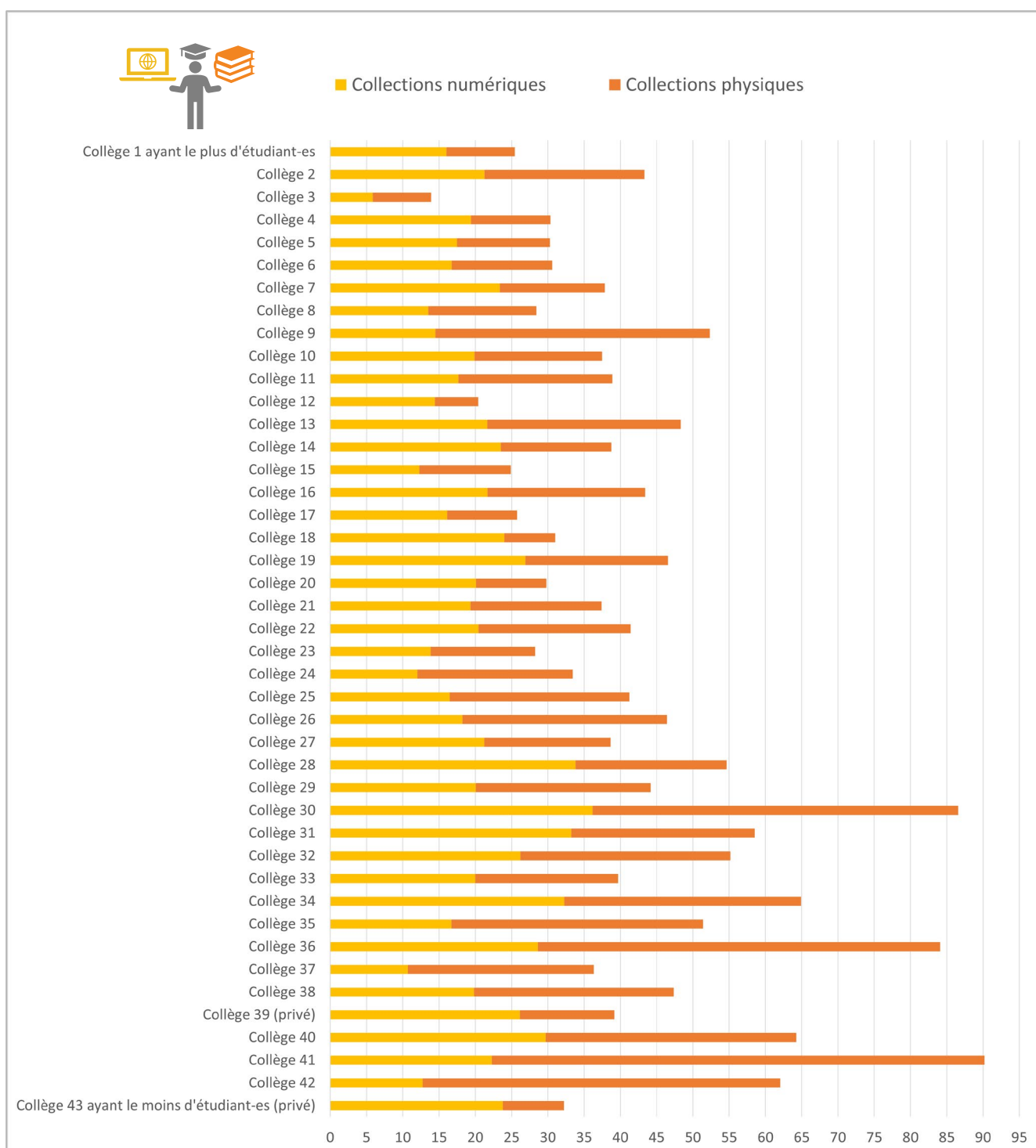


FIGURE 2 — DÉPENSES PAR ÉTUDIANT OU ÉTUDIANTE POUR L'ACQUISITION DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES (\$/ETC)

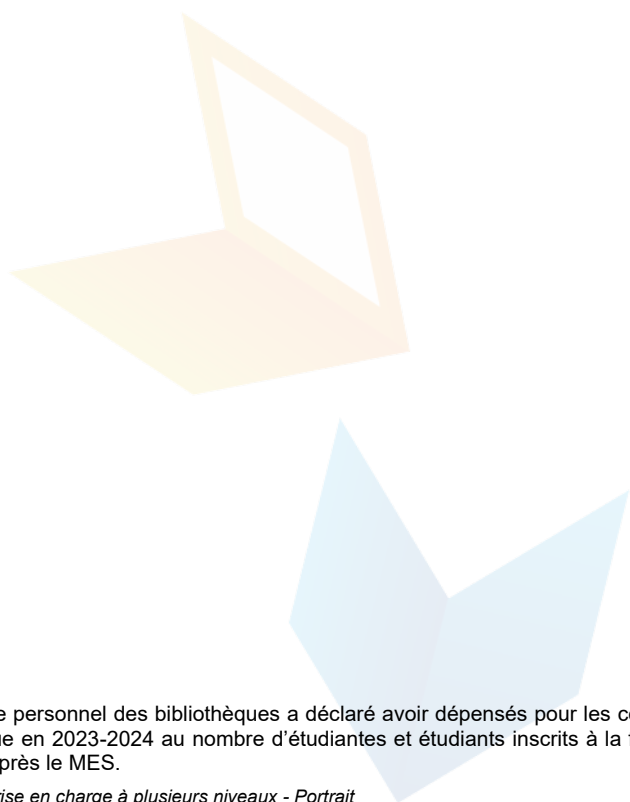
Finalement, les moyens dont la bibliothèque dispose pour développer ses collections dépendent de la vision du collège pour sa bibliothèque. Nous avons déjà indiqué en introduction de ce chapitre que la part allouée aux formats numériques dans les collections d'une bibliothèque varie considérablement d'un collège à l'autre. Plus largement, d'après les données fournies par le personnel des bibliothèques du REBICQ, le montant dépensé par étudiant ou étudiante dans le développement des collections de la bibliothèque en 2023-2024, tous formats

confondus, variait du simple au sextuple, allant de 13,92 \$/ETC à 90,19 \$/ETC (avec une moyenne de 43,15 \$/ETC). Toujours en 2023-2024, le montant des sommes allouées pour le développement de collections numériques variait, lui, entre 5,84 \$/ETC et 36,16 \$/ETC²¹.

Le présent rapport se veut une première étape pour mettre en lumière la complexité des questions liées aux collections numériques dans les bibliothèques collégiales. L'ensemble des gestionnaires responsables des services de bibliothèques du réseau collégial doit s'emparer du sujet et prendre collectivement conscience des enjeux existants.

Recommandation 24 : Accompagner les gestionnaires de bibliothèques dans la prise en charge des enjeux liés aux ressources numériques dans les bibliothèques.

- REBICQ : Former un regroupement de gestionnaires sur le modèle du Regroupement des directions adjointes à la réussite (DAR) du Carrefour de la réussite au collégial afin de leur permettre d'échanger sur leurs enjeux communs.
- Fédération des cégeps (CAP) : Mettre en place un comité de cadres pour la prise en charge des dossiers de nature stratégique et politique en lien avec les bibliothèques en général et les ressources numériques en particulier.



²¹ Ces chiffres ont été obtenus en rapportant les montants que le personnel des bibliothèques a déclaré avoir dépensés pour les collections physiques et pour les collections numériques de leur bibliothèque en 2023-2024 au nombre d'étudiantes et étudiants inscrits à la formation régulière à temps complet lors de la rentrée d'automne 2023, d'après le MES.

Conclusion

Les ressources numériques représentent une part considérable des collections des bibliothèques collégiales. Elles sont extrêmement diversifiées et répondent à de multiples besoins informationnels de la communauté collégiale. Leur contenu est utile tant à la population étudiante qu'au personnel enseignant, et le format numérique offre des possibilités d'utilisation riches et pertinentes pour soutenir la formation.

Cela dit, les ressources numériques sont des objets complexes. Leur exploration et l'exploitation de l'information qu'elles contiennent nécessitent l'accompagnement du personnel de la bibliothèque. Le rôle de médiation assuré par le personnel professionnel et technique auprès des utilisateurs et utilisatrices est crucial, et il mérite d'être reconnu et valorisé au sein de chaque établissement.

Une partie de la documentation numérique existante reste néanmoins inaccessible à la communauté collégiale. Le soutien du gouvernement est nécessaire pour développer les services et les infrastructures qui permettront de compléter et de maintenir l'offre numérique dans les bibliothèques collégiales.

La bibliothèque numérique nécessite également la mobilisation de moyens financiers et humains pour assurer une saine gestion des collections et maintenir les infrastructures technologiques qui permettent d'y accéder. Ces moyens dépendent de la vision de la bibliothèque qui est développée par les gestionnaires de chaque établissement.

Le risque de ne pas assurer l'accès aux ressources numériques dans les bibliothèques collégiales est de priver la population étudiante et le personnel enseignant des idées, des savoirs et des connaissances diffusées à travers le monde. Le développement des compétences nécessaires à la réussite des étudiants et étudiantes passe par un accès à de l'information fiable et complète.



Annexe I - Rappel des recommandations et pistes d'actions dans l'ordre du rapport

Les sigles et acronymes qui suivent sont définis en fin d'annexe.

Recommandation 1 : Prendre en compte le temps nécessaire à la gestion et à la médiation des ressources numériques.

- Collèges (bibliothèques) : Inscrire la gestion et la médiation des ressources numériques au plan de travail de la bibliothèque.

Recommandation 2 : Outiller et soutenir les collèges dans la gestion et la médiation des collections numériques.

- Collecto et REBICQ (CEBAD) : Pour les ressources numériques faisant l'objet d'une entente collective, maintenir ou bonifier au besoin la documentation sur le contenu à destination du personnel des bibliothèques, et poursuivre l'organisation de présentations de ressources par les fournisseurs.
- REBICQ : Organiser des présentations de ressources par des membres du réseau qui les utilisent.

Recommandation 3 : Évaluer la possibilité de mutualiser le catalogage des ressources numériques dans le réseau.

- REBICQ et Collecto : Mesurer la pertinence et la faisabilité technique, opérationnelle et financière de la mutualisation d'une partie du catalogage des ressources numériques à l'échelle du réseau.

Recommandation 4 : Obtenir le portrait du niveau de connaissance et de l'utilisation de la bibliothèque numérique par la population étudiante.

- Fédération des cégeps (DAÉ) : Intégrer des questions sur l'utilisation des ressources numériques dans les sondages SPEC.
- REBICQ : Informer les membres de la communauté de pratique sur le parcours antérieur de la population étudiante et les sensibiliser à une approche interordres du développement des compétences informationnelles.

Recommandation 5 : Favoriser la collaboration entre le personnel de la bibliothèque et le personnel enseignant.

- Collèges : Lors de la révision de programmes d'études, consulter le personnel de la bibliothèque afin d'identifier les cours propices aux activités de médiation et au développement des compétences informationnelles des étudiants et étudiantes.
- REBICQ : Soutenir le développement des compétences de collaboration du personnel des bibliothèques.

Recommandation 6 : Outiller le personnel de la bibliothèque pour qu'il puisse concevoir des activités de médiation inclusives et adaptées au niveau des étudiants et étudiantes.

- Collèges : Inclure des formations à la pédagogie dans les activités de perfectionnement du personnel de la bibliothèque.
- REBICQ : Soutenir le personnel des bibliothèques dans l'amélioration de ses pratiques pédagogiques.

Recommandation 7 : Assurer la pérennité et la mise à jour continue de Diapason.

- Collecto : Explorer les solutions qui leur permettrait d'assurer la pérennité de mondiapason.ca.
- Collèges (bibliothèques) : Participer au développement de tutoriels et de matériel pédagogique déposés sur mondiapason.ca pour l'ensemble du réseau.

Recommandation 8 : Varier l'environnement technologique des formations documentaires.

- Collèges (bibliothèques) : Varier les outils et équipements technologiques utilisés dans les activités de formation afin de se rapprocher de situations authentiques.

Recommandation 9 : Inciter les enseignants et enseignantes à utiliser les ressources numériques de la bibliothèque et les accompagner dans leur appropriation de ces ressources.

- Collèges (bibliothèques) : Intervenir régulièrement dans les départements et auprès de l'ensemble du personnel enseignant pour leur présenter les ressources numériques de la bibliothèque.

Recommandation 10 : Soutenir le personnel des bibliothèques dans son rôle-conseil sur les utilisations permises des ressources documentaires.

- Collèges : Éclaircir les rôles et responsabilités de chacun des membres du personnel de l'établissement (gestionnaires, personnel enseignant, personnel professionnel et technique de la bibliothèque) en termes de respect du droit d'auteur et des obligations réglementaires en lien avec l'utilisation de l'information et de la documentation ; assurer la formation continue de ces différents corps d'emploi en conséquence.
- REBICQ : Documenter les enjeux en lien avec le rôle-conseil du personnel de bibliothèque vis-à-vis des utilisations permises des ressources documentaires.
- Collecto : Poursuivre et maintenir la documentation des conditions d'utilisations des ressources numériques pour lesquelles il existe une entente collective.

Recommandation 11 : Actualiser le rôle et le fonctionnement du CEBAD.

- Collecto et REBICQ : Réviser le mandat et la composition du comité d'évaluation des bases de données (CEBAD), et clarifier les rôles et responsabilités de Collecto et du REBICQ vis-à-vis le fonctionnement du comité.

Recommandation 12 : Permettre aux utilisateurs et utilisatrices des bibliothèques collégiales d'emprunter les manuels numériques et d'accéder aux compléments numériques des manuels papier.

- MES : Prendre en charge une démarche visant à amener les éditeurs de manuels numériques à développer une offre pour les bibliothèques, selon un modèle de licence équitable pour la population étudiante, pour les établissements d'enseignement et pour les créateurs et autres ayant droit.

Recommandation 13 : Favoriser le développement des ressources éducatives libres, en particulier les manuels.

- REBICQ : Accompagner le personnel des bibliothèques dans l'intégration des REL aux collections numériques.
- Collèges (bibliothèques) : Intégrer les REL aux collections de la bibliothèque et participer au mouvement de l'éducation ouverte.
- MES : Poursuivre le financement de la création, de la réutilisation, de l'hébergement et du référencement des REL, en particulier les manuels de cours.

Recommandation 14 : Prévoir le budget pour répondre aux besoins en documentation spécialisée des programmes d'études concernés.

- Collèges : Assurer une collaboration étroite entre le personnel de la bibliothèque, des départements d'enseignement et des services financiers ou administratifs, pour s'assurer que les besoins d'accès à des ressources spécialisées de certains programmes soient pris en compte dans le budget alloué à la bibliothèque.

Recommandation 15 : Adapter Télé-Québec en classe aux besoins de l'enseignement supérieur.

- MES et MCC : Évaluer la possibilité de financer le développement d'une plateforme de diffusion des contenus de Télé-Québec qui réponde aux besoins de l'enseignement supérieur.

Recommandation 16 : Offrir un service d'achats à la pièce de licences de documents audiovisuels et de diffusion en ligne de ces documents pour l'ensemble des bibliothèques collégiales.

- MES : Maintenir, et bonifier au besoin, le financement d'un service de négociation de licences de documents audiovisuels titre à titre, valables pour l'ensemble du réseau collégial.
- MES : Mandater un organisme capable d'assurer un service de négociation de licences de documents audiovisuels titre à titre au format numérique, incluant la diffusion des documents dans les collèges.

Recommandation 17 : Mettre en place un outil pour que chaque bibliothèque puisse héberger, diffuser et gérer la mise en ligne des documents audiovisuels qu'elle acquiert à la pièce.

- MES : Évaluer la possibilité de financer la création et la maintenance à long terme d'un outil d'hébergement et de diffusion de documents audiovisuels pour les bibliothèques, en mandatant un organisme ayant la capacité d'assurer ces deux services.

Recommandation 18 : Offrir au personnel des bibliothèques un soutien informatique spécifique et efficace.

- Collèges : Sensibiliser les équipes TI des collèges aux enjeux propres à la bibliothèque numérique afin d'assurer une bonne circulation de l'information entre le service de la bibliothèque et le service TI.
- Collèges : Affecter du personnel du service des TI au suivi des problèmes informatiques avec les fournisseurs de ressources numériques et avec les services aux bibliothèques de Collecto.

Recommandation 19 : Accompagner le personnel des bibliothèques dans son exploitation des statistiques de consultation des ressources.

- Collecto : Outiller le personnel des bibliothèques pour faciliter sa compréhension et son utilisation des statistiques de consultation des ressources numériques.
- Collecto : Inciter les fournisseurs de ressources numériques à fournir des données de consultation normalisées.

Recommandation 20 : Disposer d'un outil de suivi centralisé des statistiques de consultation des ressources numériques.

- Collège (bibliothèques) : Se doter d'un tableau de bord pour le suivi des statistiques de consultation des ressources numériques.

Recommandation 21 : Informer le personnel des bibliothèques de cégeps des règles financières qui concernent leur service.

- Fédération des cégeps (DSA) et REBICQ : Présenter au personnel des bibliothèques de collèges publics les éléments du modèle de financement des cégeps qui concernent le développement des collections en bibliothèque ainsi que leurs modalités d'application.

Recommandation 22 : Prendre en compte la réalité du marché du numérique.

- Fédération des cégeps (DSA) : Poursuivre les démarches auprès du MES concernant le financement au MAOB et le financement nécessaire pour couvrir les besoins en fonctionnement des cégeps, afin que les spécificités du marché du numérique soient prises en compte dans le calcul des allocations des cégeps.

Recommandation 23 : Mutualiser l'achat de certaines ressources numériques.

- Collecto et REBICQ (CEBAD) : En collaboration avec l'ensemble des collèges, identifier les ressources numériques incontournables pour soutenir la formation générale et certains programmes dans l'ensemble du réseau.
- REBICQ et Collecto : Évaluer la faisabilité opérationnelle et financière d'abonnements mutualisés pour les ressources numériques incontournables.

Recommandation 24 : Accompagner les gestionnaires de bibliothèques dans la prise en charge des enjeux liés aux ressources numériques dans les bibliothèques.

- REBICQ : Former un regroupement de gestionnaires sur le modèle du Regroupement des directions adjointes à la réussite (DAR) du Carrefour de la réussite au collégial afin de leur permettre d'échanger sur leurs enjeux communs.
- Fédération des cégeps (CAP) : Mettre en place un comité de cadres pour la prise en charge des dossiers de nature stratégique et politique en lien avec les bibliothèques en général et les ressources numériques en particulier.

Liste des sigles et acronymes

CAP	Commission des affaires pédagogiques
CEBAD	Comité d'évaluation des bases de données
DAÉ	Direction des affaires éducatives
DAR	Directions adjointes à la réussite
DSA	Direction des services administratifs
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque
MCC	Ministère de la culture et des Communications
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
REBICQ	Regroupement du personnel des bibliothèques collégiales du Québec
REL	Ressources éducatives libres
SPEC	Sondage sur la population étudiante des cégeps
TI	Technologies de l'information

Annexe II - Rappel des pistes d'actions par acteurs concernés

Les sigles et acronymes qui suivent sont définis en fin d'annexe.

Collèges

- A. Collèges (bibliothèques) : Inscrire la gestion et la médiation des ressources numériques au plan de travail de la bibliothèque.
- B. Collèges : Lors de la révision de programmes d'études, consulter le personnel de la bibliothèque afin d'identifier les cours propices aux activités de médiation et au développement des compétences informationnelles des étudiants et étudiantes.
- C. Collèges : Inclure des formations à la pédagogie dans les activités de perfectionnement du personnel de la bibliothèque.
- D. Collèges (bibliothèques) : Participer au développement de tutoriels et de matériel pédagogique déposés sur mondiapason.ca pour l'ensemble du réseau.
- E. Collèges (bibliothèques) : Varier les outils et équipements technologiques utilisés dans les activités de formation afin de se rapprocher de situations authentiques.
- F. Collèges (bibliothèques) : Intervenir régulièrement dans les départements et auprès de l'ensemble du personnel enseignant pour leur présenter les ressources numériques de la bibliothèque.
- G. Collèges : Éclaircir les rôles et responsabilités de chacun des membres du personnel de l'établissement (gestionnaires, personnel enseignant, personnel professionnel et technique de la bibliothèque) en termes de respect du droit d'auteur et des obligations réglementaires en lien avec l'utilisation de l'information et de la documentation ; assurer la formation continue de ces différents corps d'emploi en conséquence.
- H. Collèges (bibliothèques) : Intégrer les REL aux collections de la bibliothèque et participer au mouvement de l'éducation ouverte.
- I. Collèges : Assurer une collaboration étroite entre le personnel de la bibliothèque, des départements d'enseignement et des services financiers ou administratifs, pour s'assurer que les besoins d'accès à des ressources spécialisées de certains programmes soient pris en compte dans le budget alloué à la bibliothèque.
- J. Collèges : Sensibiliser les équipes TI des collèges aux enjeux propres à la bibliothèque numérique afin d'assurer une bonne circulation de l'information entre le service de la bibliothèque et le service TI.
- K. Collèges : Affecter du personnel du service des TI au suivi des problèmes informatiques avec les fournisseurs de ressources numériques et avec les services aux bibliothèques de Collecto.
- L. Collège (bibliothèques) : Se doter d'un tableau de bord pour le suivi des statistiques de consultation des ressources numériques.

REBICQ

- A. Collecto et REBICQ (CEBAD) : Pour les ressources numériques faisant l'objet d'une entente collective, maintenir ou bonifier au besoin la documentation sur le contenu à destination du personnel des bibliothèques, et poursuivre l'organisation de présentations de ressources par les fournisseurs.
- B. REBICQ : Organiser des présentations de ressources par des membres du réseau qui les utilisent.
- C. REBICQ et Collecto : Mesurer la pertinence et la faisabilité technique, opérationnelle et financière de la mutualisation d'une partie du catalogage des ressources numériques à l'échelle du réseau.
- D. REBICQ : Informer les membres de la communauté de pratique sur le parcours antérieur de la population étudiante et les sensibiliser à une approche interordres du développement des compétences informationnelles.
- E. REBICQ : Soutenir le développement des compétences de collaboration du personnel des bibliothèques.
- F. REBICQ : Soutenir le personnel des bibliothèques dans l'amélioration de ses pratiques pédagogiques.
- G. REBICQ : Documenter les enjeux en lien avec le rôle-conseil du personnel de bibliothèque vis-à-vis des utilisations permises des ressources documentaires.
- H. Collecto et REBICQ : Réviser le mandat et la composition du comité d'évaluation des bases de données (CEBAD), et clarifier les rôles et responsabilités de Collecto et du REBICQ vis-à-vis le fonctionnement du comité.
- I. REBICQ : Accompagner le personnel des bibliothèques dans l'intégration des REL aux collections numériques.
- J. Fédération des cégeps (DSA) et REBICQ : Présenter au personnel des bibliothèques de collèges publics les éléments du modèle de financement des cégeps qui concernent le développement des collections en bibliothèque ainsi que leurs modalités d'application.
- K. Collecto et REBICQ (CEBAD) : En collaboration avec l'ensemble des collèges, identifier les ressources numériques incontournables pour soutenir la formation générale et certains programmes dans l'ensemble du réseau.
- L. REBICQ et Collecto : Évaluer la faisabilité opérationnelle et financière d'abonnements mutualisés pour les ressources numériques incontournables.
- M. REBICQ : Former un regroupement de gestionnaires sur le modèle du Regroupement des directions adjointes à la réussite (DAR) du Carrefour de la réussite au collégial afin de leur permettre d'échanger sur leurs enjeux communs.

Collecto

- A. Collecto et REBICQ (CEBAD) : Pour les ressources numériques faisant l'objet d'une entente collective, maintenir ou bonifier au besoin la documentation sur le contenu à destination du personnel des bibliothèques, et poursuivre l'organisation de présentations de ressources par les fournisseurs.
- B. REBICQ et Collecto : Mesurer la pertinence et la faisabilité technique, opérationnelle et financière de la mutualisation d'une partie du catalogage des ressources numériques à l'échelle du réseau.
- C. Collecto : Explorer les solutions qui leur permettrait d'assurer la pérennité de mondiapason.ca.
- D. Collecto : Poursuivre et maintenir la documentation des conditions d'utilisations des ressources numériques pour lesquelles il existe une entente collective.

- E. Collecto et REBICQ : Réviser le mandat et la composition du comité d'évaluation des bases de données (CEBAD), et clarifier les rôles et responsabilités de Collecto et du REBICQ vis-à-vis le fonctionnement du comité.
- F. Collecto : Outiller le personnel des bibliothèques pour faciliter sa compréhension et son utilisation des statistiques de consultation des ressources numériques.
- G. Collecto : Inciter les fournisseurs de ressources numériques à fournir des données de consultation normalisées.
- H. Collecto et REBICQ (CEBAD) : En collaboration avec l'ensemble des collèges, identifier les ressources numériques incontournables pour soutenir la formation générale et certains programmes dans l'ensemble du réseau.
- I. REBICQ et Collecto : Évaluer la faisabilité opérationnelle et financière d'abonnements mutualisés pour les ressources numériques incontournables.

Fédération des cégeps

- A. Fédération des cégeps (DAÉ) : Intégrer des questions sur l'utilisation des ressources numériques dans les sondages SPEC.
- B. Fédération des cégeps (DSA) et REBICQ : Présenter au personnel des bibliothèques de collèges publics les éléments du modèle de financement des cégeps qui concernent le développement des collections en bibliothèque ainsi que leurs modalités d'application.
- C. Fédération des cégeps (DSA) : Poursuivre les démarches auprès du MES concernant le financement au MAOB et le financement nécessaire pour couvrir les besoins en fonctionnement des cégeps, afin que les spécificités du marché du numérique soient prises en compte dans le calcul des allocations des cégeps.
- D. Fédération des cégeps (CAP) : Mettre en place un comité de cadres pour la prise en charge des dossiers de nature stratégique et politique en lien avec les bibliothèques en général et les ressources numériques en particulier.

Gouvernement

- A. MES : Prendre en charge une démarche visant à amener les éditeurs de manuels numériques à développer une offre pour les bibliothèques, selon un modèle de licence équitable pour la population étudiante, pour les établissements d'enseignement et pour les créateurs et autres ayant droit.
- B. MES : Poursuivre le financement de la création, de la réutilisation, de l'hébergement et du référencement des REL, en particulier les manuels de cours.
- C. MES et MCC : Évaluer la possibilité de financer le développement d'une plateforme de diffusion des contenus de Télé-Québec qui réponde aux besoins de l'enseignement supérieur.
- D. MES : Maintenir, et bonifier au besoin, le financement d'un service de négociation de licences de documents audiovisuels titre à titre, valables pour l'ensemble du réseau collégial.
- E. MES : Mandater un organisme capable d'assurer un service de négociation de licences de documents audiovisuels titre à titre au format numérique, incluant la diffusion des documents dans les collèges.
- F. MES : Évaluer la possibilité de financer la création et la maintenance à long terme d'un outil d'hébergement et de diffusion de documents audiovisuels pour les bibliothèques, en mandant un organisme ayant la capacité d'assurer ces deux services.

Liste des sigles et acronymes

CAP	Commission des affaires pédagogiques
CEBAD	Comité d'évaluation des bases de données
DAÉ	Direction des affaires éducatives
DAR	Directions adjointes à la réussite
DSA	Direction des services administratifs
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage, bibliothèque
MCC	Ministère de la culture et des Communications
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
REBICQ	Regroupement du personnel des bibliothèques collégiales du Québec
REL	Ressources éducatives libres
SPEC	Sondage sur la population étudiante des cégeps
TI	Technologies de l'information



Bibliographie

- Association des bibliothèques de recherche du Canada. (2020, novembre 12). *Accès équitable et abordable aux matériels de cours numériques pour les étudiants universitaires : enjeux et solutions*. Récupéré sur carl-abrc.ca : <https://www.carl-abrc.ca/fr/nouvelles/acces-equitable-et-abordable-aux-materiels-de-cours-numeriques-pour-les-etudiants-universitaires-enjeux-et-solutions/>
- Collecto. (2025, 10 09). *Zone Biblio*. Récupéré sur collecto.ca : <https://biblio.collecto.ca/>
- Collimateur - Veille pédagonumérique. (2024, février 15). *Le pourquoi et le comment d'une vision ouverte de l'éducation*. Récupéré sur uqam.ca : <https://collimateur.uqam.ca/collimateur/le-pourquoi-et-le-comment-dune-vision-ouverte-de-leducation/>
- Direction de l'expertise et du développement des infrastructures de l'enseignement supérieur. (2021-2022). *Manuel du MAOB des cégeps*. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
- G20 Chief Science Advisers. (2023). *The G20 Chief Science Advisers' Roundtable Meeting Outcome Document and Chair's Summary*. Gandhinagar, Gujarat. Récupéré sur <https://www.whitehouse.gov/ostp/news-updates/2023/08/28/the-g20-chief-science-advisers-roundtable-meeting-outcome-document-and-chairs-summary/>
- Lecea, M. &.-S. (2019, mars 08). Success of reiterative instruction: Looking at faculty-librarian collaboration to improve information literacy in political science education. *College & Undergraduate Libraries*, 26(1), pp. 35-51. doi:<https://doi.org/10.1080/10691316.2019.1575305>
- Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur. (2025). *La sobriété numérique : un ingrédient de la réussite en enseignement supérieur?* Récupéré sur oresquebec.ca : <https://oresquebec.ca/grand-angle/la-sobriete-numerique-un-ingredient-de-la-reussite-en-enseignement-superieur/>
- Plante, J. (2011, décembre). RESDOC, la Bibliothèque virtuelle, bien réelle, des collèges. *Pédagogie collégiale*, 15(2), pp. 31-34. Récupéré sur https://educ.info/xmlui/bitstream/handle/11515/21723/plante_15_2.pdf
- Radio-Canada. (2024, mars 20). *Des jeunes à la bibliothèque*. Récupéré sur ici.radio-canada : <https://ici.radio-canada.ca/info/videos/1-8910840/jeunes-a-bibliotheque>
- Rae, S. &. (2015, décembre 13). Assessing the Impact of Embedding Online Academic and Information Literacy Resources into a First Year Business Course. *Evidence Based Library and Information Practice*, 10(4), pp. 95-112. doi:<https://doi.org/10.18438/B80C76>
- Renaudin, C. (2023, décembre 11). *La médiation en bibliothèque*. Récupéré sur Wikiterritorial : <https://encyclopedie.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/bin/view/fiches/La%20m%C3%A9diation%20en%20biblioth%C3%A8que/>
- Sullo, E. (2016, septembre 26). Engineering Faculty Indicate High Levels of Awareness and Use of the Library but Tend to Consult Google and Google Scholar First for Research Resources. *Evidence Based Library and Information Practice*, 11(3), pp. 102-104. doi:<https://doi.org/10.18438/B84K98>
- Tremblay, T. (2024). *L'utilisation des écrans en contexte scolaire et la santé des jeunes de moins de 25 ans : effets sur la cognition*. Institut national de santé publique du Québec. Récupéré sur <https://www.inspq.qc.ca/publications/3434>